



## La campagne européenne vise à alléger le fardeau des troubles musculo-squelettiques liés au travail

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail a lancé une grande campagne d'information visant à diminuer le nombre de lésions dorsales et autres troubles musculo-squelettiques liés au travail. Les détails de cette campagne, qui se déroulera jusqu'en octobre et se terminera avec la Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail, ont été annoncés vendredi 11 février à Lisbonne, au Portugal, par Madame Anna Diamantopoulou, Commissaire européen à l'Emploi et aux Affaires sociales, et par Hans-Horst Konkolewsky, Directeur de l'Agence.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont l'un des maux les plus courants liés au travail ; ils affectent des millions de travailleurs européens dans tous les secteurs, coûtent des milliards d'euros à l'Europe, en pertes de productivité, en coûts de santé et coûts sociaux. Les TMS couvrent une large gamme de problèmes de santé, y compris les douleurs dorsales et les « lésions dues aux gestes répétitifs » et il est établi que le nombre de personnes affectées est en augmentation constante. Selon une étude européenne récente, 30 % des travailleurs se plaignent de douleurs dorsales, 17 % de douleurs musculaires dans les bras et dans les jambes, alors que 45 % ont déclaré travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes. Cependant, la plupart des douleurs et des souffrances pourraient être évitées ou considérablement atténuées par le respect des règles de santé et sécurité existantes et des conseils de bonnes pratiques.

La diffusion de ce message est le but principal de la Semaine européenne organisée par les 15 États membres. Madame Diamantopoulou a déclaré : "la souffrance, les douleurs, les lésions résultant de conditions de travail insatisfaisantes constituent un lourd tribut pour un nombre trop élevé de travailleurs, et notamment pour les femmes qui y sont particulièrement exposées. L'objectif essentiel de cette campagne européenne de la santé et de la sécurité au travail est d'améliorer la prévention des TMS en Europe. Nous voulons que l'Europe tourne résolument le

dos aux troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle".

La cérémonie d'ouverture, à Lisbonne, en Février, a été présidée par le Secrétaire d'Etat portugais au Travail et à la Formation, et s'est tenue en présence du Directeur de l'Agence, du Président de l'IDICT du Portugal, M. Brito Xavier, du représentant du point focal national portugais et des représentants des partenaires sociaux portugais au Conseil d'administration de l'Agence. Environ 200 personnes ont participé à cette conférence. Des présentations y ont été faites par des experts en santé et sécurité au travail et en ergonomie. Les facteurs de risques musculo-squelettiques liés au travail et la nécessité de développer des activités de prévention et l'échange d'informations y ont été soulignés.

Outre la publication de brochures, dépliants, affiches et l'ouverture d'un site Web (<http://osha.eu.int/ew2000/>), des manifestations seront organisées en octobre à travers l'Europe pour faire porter le message de prévention sur les lieux de travail de toutes tailles et de tous secteurs. Le Directeur de l'Agence, Hans-Horst Konkolewsky, a déclaré : "Dans quelques Etats, les troubles musculo-squelettiques constituent aujourd'hui la plus fréquente des affections d'origine professionnelle. Pourtant dans la grande majorité des cas celles-ci peuvent être évitées. La campagne organisée par l'Agence entend contribuer à faire connaître les principes de prévention inscrits dans la législation, les conseils pratiques et les bonnes pratiques de prévention développés tant au niveau européen qu'au niveau national afin de réduire le risque de TMS. La prévention des troubles musculo-squelettiques peut et doit être assurée".

La Semaine européenne de la santé et de la sécurité au travail aura lieu en octobre 2000. Chaque État membre a choisi une semaine précise (cf. tableau) pour ses propres manifestations nationales. Des détails sur les activités prévues au niveau national sont donnés sur le site Web de la Semaine européenne :

<http://osha.eu.int/ew2000/>

## Sommaire

Article principal	1
Nouvelles de l'Agence	2
UE et développements internationaux	5
Nouvelles des points focaux	8
Législations, politiques et programmes	9
Expériences	11
Recherche et technologie	13
Rapports et statistiques	13
Événements à signaler	16

## Éditorial

Dans cette édition de la lettre d'information de l'Agence, nous présentons des informations détaillées sur la Semaine Européenne de la Santé et de la Sécurité au Travail qui aura lieu dans tous les États membres en Octobre 2000. L'Agence se réjouit de cette initiative, essentielle pour la formation d'une sensibilisation des travailleurs européens aux risques professionnels. Le soutien financier du Parlement européen et de la Commission est essentiel au succès de cette campagne d'information. Je me réjouis de l'intérêt et de l'engagement profonds que les États membres et les partenaires sociaux ont exprimés en participant à l'organisation de cet événement européen unique en matière de sécurité et de santé au travail.

Le nouveau rapport d'information sur les priorités de la recherche et la version Internet du second magazine de l'Agence sur « Le monde changeant du travail » sont également disponibles.

L'Agence tient à féliciter les réseaux des points focaux et les rédacteurs nationaux qui continuent à fournir de nombreux articles assurant à la lettre d'information une vue d'ensemble unique et complète sur l'actualité en santé et sécurité dans les États membres. Parmi les sujets traités dans ce numéro par les États membres on notera : les douleurs dorsales et les troubles musculo-squelettiques, la prise en charge des victimes de l'amiante, les programmes ambitieux des États membres, la sensibilisation à la SST, le stress, les facteurs psychologiques et les vibrations. Et il ne s'agit là que de quelques-uns des thèmes que les réseaux des points focaux ont choisi de couvrir.

J'espère qu'avec les nouvelles de l'Agence, les développements internationaux et ceux de l'UE, et l'actualité des États membres, vous disposerez ainsi de l'aperçu dont vous avez besoin pour savoir ce qui se passe dans le domaine important de la santé et de la sécurité au travail.

**Hans-Horst Konkolewsky**  
Directeur



Nouvelles de l'Agence

**Prix "Bonnes pratiques de prévention" de la Semaine Européenne 2000**

Outre le soutien apporté aux États membres dans leurs activités relatives à la Semaine européenne, l'Agence européenne organisera, avec la présidence française de l'Union européenne, une manifestation de clôture de la Semaine Européenne pour la santé et la sécurité au travail 2000 » le 27 novembre à Bilbao. Cette manifestation comprendra une cérémonie de remise de prix qui récompensera des bonnes pratiques de prévention des troubles musculo-squelettiques et des douleurs dorsales sur le lieu de travail.

Des prix seront décernés dans cinq catégories de « bonnes pratiques musculo-squelettiques » :

- Conception nouvelle et novatrice ;
- Efficacité économique ;

- Applications dans les PME ;
- Réintégration des travailleurs ;
- Promotion de la santé au niveau de l'entreprise.

Les nominations pour les prix sont recueillies jusqu'au 1er Septembre 2000 par le réseau des points focaux nationaux de l'Agence et un jury se réunira à l'automne pour sélectionner les gagnants.

**Manifestations relatives aux "lésions dues aux gestes répétitifs"**



La première Journée internationale de sensibilisation aux « lésions dues aux gestes répétitifs » s'est tenue le 29 février 2000 à l'initiative d'organisations comme la CES, le BTS, l'OIT et de nombreux syndicats à travers le monde. Avec le slogan « Parce que le travail ne devrait pas faire mal », les organisateurs ont créé une page Web spéciale donnant des informations sur leurs activités : <http://www.ctdrn.org/repetitive strain injury day/>

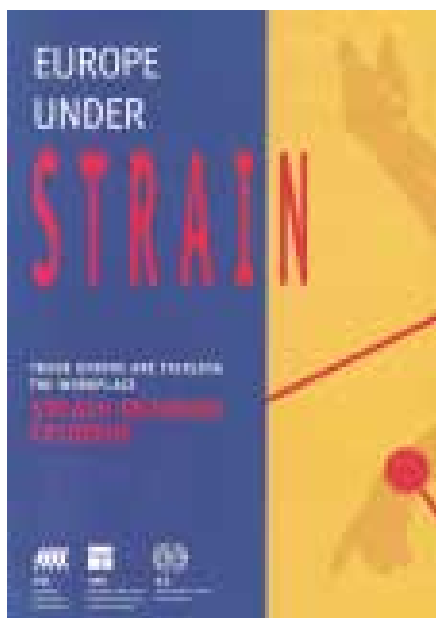
Au niveau européen, la CES et le BTS ont présenté les objectifs suivants pour aborder les troubles musculo-squelettiques avec le slogan « Europe under strain » (L'Europe sous pression) :

- s'assurer que les dispositions communautaires relatives à la manutention manuelle, aux écrans de visualisation et aux équipements de travail, et la directive cadre, sont entièrement appliquées et révisées pour couvrir correctement les différents types de risques musculo-squelettiques ;
- obtenir l'élaboration de lignes directrices pour une évaluation harmonisée des risques et l'application de ces lignes directrices ;

**Slogans, dates et contacts de la semaine européenne dans les États membres de l'UE**

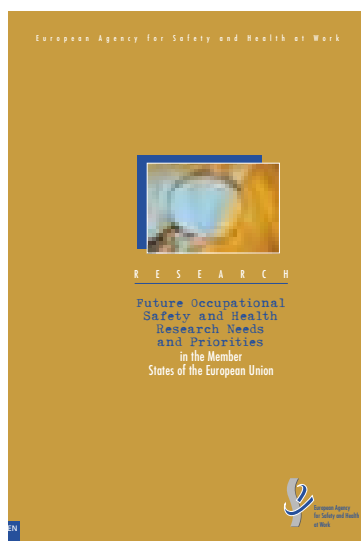
Pays et slogan national	Date des manifestations	Contacts
<i>Autriche</i> Gemeinsam gegen Muskel- und Skeletterkrankungen!	Semaine 42 (16 - 20 Oct)	gabriele.kaida@bmw.gv.at
<i>Belgique</i> Tournez le dos aux troubles musculo-squelettiques! (F) Gemeinsam gegen Muskel- und Skeletterkrankungen! (GER) Zet je schrap tegen fysieke overbelasting! (NL)	Semaine 40 (2 - 6 Oct)	Willy IMBRECHTS, Min. de l'Emploi et du Travail, R. Belliard, 51, 1040 Bruxelles
<i>Dinemark</i> Læg ikke krop til hvad som helst!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	Bv2@arbejdstilsynet.dk
<i>Finlande</i> Kiitos ei-TUKI- ja Liikunta Elin- Sairaudet! (FIN) Säg adjö till belastningsskadorna! (SW)	Semaine 43 (23 - 29 Oct)	hannu.stalhammar@stm.vn.fi
<i>France</i> Tournez le dos aux troubles musculo-squelettiques!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	frederic.leonzi@dr.t.travail.gouv.fr
<i>Alemagne</i> Gemeinsam gegen Muskel- und Skeletterkrankungen!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	br.steck@bma.bund400.de
<i>Grèce</i> Αντιμετωπίστε τα μυοσκελετικά προβλήματα που σχετίζονται με την εργασία	Semaine 42 (16 - 20 Oct)	grhsa@compulink.gr
<i>Irlande</i> Turn your back on work related musculoskeletal disorders!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	path@has.ie
<i>Italie</i> Volta le spalle alle patologie muscoloscheletriche!	Semaine 42 (16 - 22 Oct)	ISPESL, Tel: 06 44250648
<i>Luxembourg</i> Tournez le dos aux troubles musculo squelettiques! (F) Gemeinsam gegen Muskel- und Skeletterkrankungen! (GER)	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	Nadine.Schneider@itm.etat.lu
<i>Portugal</i> Não vires as costas às perturbações músculo-esqueléticas!	Semaine 42 (16 - 20 Oct)	idict-did@ip.pt
<i>Espagne</i> ¡Da la espalda a los trastornos músculo-esqueléticos!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	subdireccioninsht@mtas.es
<i>Suède</i> Säg adjö till belastningsskadorna!	Semaine 43 (23 - 27 Oct)	Elisabet DELANG, Tel: 08 730 9000
<i>Pays-Bas</i> Zet je schrap tegen fysieke overbelasting!	Semaine 41 (9 - 13 Oct)	<a href="http://nl.osha.eu.int/euweek">http://nl.osha.eu.int/euweek</a>
<i>Royaume-Uni</i> Turn your back on musculoskeletal disorders!	Semaine 42 (16 - 20 Oct)	HSE, Fax: 0151 951 4913

- obtenir une révision de la liste européenne des maladies professionnelles pour inclure les différents types de lésions musculaires et articulaires ;
- obtenir l'établissement d'un ensemble de normes techniques ergonomiques pour améliorer la conception des machines et des équipements de travail.



Contacts au BTS : Marc Sapir [msapir@etuc.org](mailto:msapir@etuc.org), Janine Delahaut [jdela-hau@etuc.org](mailto:jdela-hau@etuc.org), tél. : 32 2 224 0560, Fax : 32 2 224 0561, BTS - Bd du Roi Albert II, 5 B. 5 B - 1210 Bruxelles, [www.etuc.org/BTS/uk/lmsd.html](http://www.etuc.org/BTS/uk/lmsd.html)

## Besoins et priorités futurs de la recherche en sécurité et santé au travail



L'Agence européenne vient de publier un rapport sur « Les besoins et priorités futurs de recherche en sécurité et santé au travail dans les États membres de l'Union européenne ». Fondé sur des données recueillies dans les États membres, ce rapport résume leurs opinions et politiques sur les besoins en recherche les plus importants à l'avenir pour la sécurité et la santé au travail.

Les problèmes psychosociaux (en particulier le stress), l'ergonomie (en particulier la manutention manuelle) et les facteurs de risques chimiques (en particulier les cancérigènes et produits de substitution) ressortent partout comme les priorités des prochaines recherches. Des problèmes comme la gestion de la santé et de la sécurité, l'évaluation des risques et les petites et moyennes entreprises (PME) font partie des autres thèmes mis en relief comme sujets de prochaines recherches.

L'objet de ce rapport est de contribuer aux discussions nationales dans les États membres et de favoriser le développement de programmes communs européens de recherche. The Health and Safety Laboratory (Laboratoire de santé et de sécurité) du Royaume-Uni a assisté l'Agence dans la préparation du rapport de synthèse. Le groupe d'experts du réseau thématique sur la recherche en santé et travail de l'Agence qui comprend des représentants de chaque État membre et des partenaires sociaux a également participé à l'étude.

Dix priorités ont été identifiées dans le rapport et chacune est mentionnée par au moins les deux tiers des États membres comme prochaines priorités de recherche en SST. (Voir tableau)

### Priorités générales de recherche en SST

■	Facteurs de risques psychosociaux
■	Facteurs de risques ergonomiques
■	Facteurs de risques chimiques
■	Risques de sécurité
■	Gestion des risques dans les PME
■	Maladies professionnelles et autres maladies liées au travail
■	Risques dans des activités spécifiques
■	Évaluation des risques
■	Substitution des substances dangereuses
■	Facteurs de risques physiques

Légende: Nombre des États membres qui a accordé une attention particulière à un ou plusieurs risques dans une catégorie particulière

- = risques mentionnés 13 fois
- = risques mentionnés 12 fois
- = risques mentionnés 11 fois
- = risques mentionnés 10 fois

Les problèmes psychosociaux, ergonomiques et les risques chimiques sont généralement apparus comme les 3 domaines prioritaires des futures recherches. Presque tous les États membres ont donné la priorité à ces trois domaines. Dans le domaine des risques psychosociaux, l'accent a été mis sur le stress au travail. Dans le domaine de l'ergonomie, une priorité particulière a été donnée aux postures de travail et à la manutention.

En matière de risques chimiques, la priorité est donnée aux produits toxiques / dangereux, en particulier les agents cancérigènes. Des recherches sur les produits de substitution aux agents chimiques visant à réduire les risques sont apparues distinctement dans les 10 premières priorités et la priorité aux produits chimiques apparaît aussi dans la catégorie évaluation des risques.

Informations complémentaires : Voir la section « Événements à signaler »

## « Les TMS » en Europe



Selon les auteurs d'un rapport publié récemment par l'Agence, les troubles des membres supérieurs, y compris les douleurs au cou et les « lésions dues aux gestes répétitifs », sont l'un des maux liés au travail les plus courants qui affectent des millions de travailleurs européens et qui sont en constante progression.

« Les troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle » présente les conclusions d'une étude menée à l'échelle européenne que l'Agence a commandée à la demande de la Commission européenne. Les auteurs du rapport, le Professeur Peter Buckle et Dr Jason Devereux de la Faculté du Surrey (R.-U.), concluent que les troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs :

- constituent un problème important, en augmentation ;
- coûtent aux États membres de l'UE jusqu'à 2 % de leur produit national brut ;
- semblent varier sensiblement entre les États membres selon leurs rapports ;
- affectent les femmes plus largement que les hommes en raison du type de travail qu'elles effectuent ;
- ont des causes biologiques ;
- sont fortement liés au travail.

Le rapport identifie aussi les facteurs qui augmentent le risque de développement de troubles musculo-squelettiques et donne des conseils sur



les méthodes d'identification et de protection des travailleurs exposés.

**Informations complémentaires : Voir la section « Événements à signaler »**

## Lésions dues aux gestes répétitifs (RSI) dans les États membres de l'UE

L'Agence a récemment publié un rapport sur les « lésions dues aux gestes répétitifs » (RSI) dans les États membres de l'UE. Fondé sur les résultats d'une enquête, il donne une vue d'ensemble sur la façon dont les différents pays d'Europe définissent et mesurent le problème de RSI et les types de politiques qu'ils ont mises en place pour y faire face. Le rapport révèle une grande différence entre les États membres dans la collecte et la disponibilité des données et conclut qu'aucune définition commune des « lésions dues aux gestes répétitifs » n'existe.

« Lésions dues aux gestes répétitifs » ou « RSI » est une désignation couramment utilisée pour couvrir une large gamme de troubles musculo-squelettiques liés au travail. Ces troubles peuvent affecter à la fois les membres supérieurs et les membres inférieurs, y compris les épaules et le cou, les poignets, les coudes et les genoux et peuvent être provoqués par le travail qui implique des positions et des mouvements contraignants ou de nature très répétitive ou rapide (voir le rapport de l'Agence *Work-related neck and upper limb musculoskeletal disorders*).

Le rapport donne une vue d'ensemble de la situation actuelle :

- Aucune définition commune de « RSI » n'existe dans les États membres bien qu'ils aient tous au moins un type de terminologie implicite concernant ces pathologies, comme les troubles des membres supérieurs.
- Il y a une grande différence entre les États membres sur les méthodes de collecte de données et les données disponibles sur la prévalence de ces troubles. Cependant, quelles que soient les données, elles confirment qu'il y a un risque important sur le lieu du travail.
- L'occurrence de ces troubles est liée au type de travail effectué ; les femmes occupent souvent un emploi qui les rend plus vulnérables.

Le rapport décrit une large gamme d'initiatives visant à réduire l'occurrence des « RSI » dans les États membres. Un certain nombre d'États

membres a élaboré des politiques et des projets spécifiques visant à éviter les « RSI » liés au travail. Ces initiatives ont des formes variées et comprennent :

- l'action préventive ciblée sur des secteurs spécifiques ;
- l'amélioration des systèmes de déclaration ;
- le financement de recherches ou d'études spécifiques ;
- la production du matériel d'information, de directives, etc. ;
- les protocoles de surveillance de la santé ;
- l'organisation de plans d'action et la fixation d'objectifs pour réduire l'incidence des lésions dues aux gestes répétitifs.

Dans d'autres États membres, il semble que la prévention des « RSI » s'intègre à l'approche générale visant à éviter les risques professionnels et à mettre en œuvre la législation européenne. Les « RSI » peuvent être considérés comme partie intégrante d'un ensemble de troubles musculo-squelettiques plus vaste qui comprend aussi les lésions dorsales liées aux risques de manutention, entre autres. Cela explique pourquoi certains exemples fournis par les États membres font également référence à la manutention.

**Informations complémentaires : Voir la section « Événements à signaler »**

## “Le monde changeant du travail” : thème du Magazine de l'Agence



La démographie, les nouvelles technologies et les changements des marchés ne sont que quelques-unes des forces qui révolutionnent le monde du travail.

Dans le deuxième numéro de son magazine, l'Agence met l'accent sur les conséquences de ces changements sur la santé et la sécurité des travailleurs. Dans une série d'articles, des universitaires, des industriels, des syndicalistes et

d'autres experts discutent des nouvelles situations émergentes de travail, des risques et des défis qui leur sont associés.

Le Directeur de l'Agence européenne, M. Hans-Horst Konkolewsky décrit la nature de ce magazine dans l'éditorial : « De même que la nature de notre monde évolue à partir d'une base industrielle, en passant par les services vers une société d'information, nos lieux de travail, pratiques du travail et procédés de production évoluent constamment. Ces nouvelles situations de travail, dont certaines sont décrites dans cette publication, génèrent de nouveaux risques et des défis pour les travailleurs autant que pour les employeurs ».

Parmi les problèmes examinés, on trouve le développement du travail indépendant, de la sous-traitance, du travail temporaire, ainsi que les implications en matière de santé et de sécurité pour la main-d'œuvre vieillissante en Europe et pour le nombre croissant de télétravailleurs. Des études de cas montrent comment certaines entreprises, des PME aux services publics, ont trouvé un avantage concurrentiel en plaçant les questions de santé et de sécurité au cœur de leurs stratégies.

**Informations complémentaires : Voir la section « Événements à signaler »**

## Dates clés sur l'agenda de l'Agence

L'an 2000 en un coup d'œil

**Bureau du Conseil d'Administration de l'Agence**  
Bilbao, 13-14 Septembre 2000

**Réunion des Points Focaux**  
Bilbao, 13-14 Septembre 2000

**Colloque “TMS : perspectives européennes” et Cérémonie de remise des prix de la Semaine européenne**  
Bilbao, 27 Novembre 2000

**Bureau du Conseil d'Administration de l'Agence**  
Bilbao, 27 Novembre 2000

**Réunion du Conseil d'Administration de l'Agence**  
Bilbao, 28-29 Novembre 2000

**Réunion des Points Focaux**  
Bilbao, 12-13 Décembre 2000

NB: Les réunions, conférences et séminaires se tiennent tous sur invitation uniquement sauf avis contraire.





## La participation de l'Agence à l'exposition « Santé et sécurité au travail 2000 » au Royaume-Uni.

L'Agence a participé à cette importante exposition internationale sur la santé et la sécurité au travail au Centre national d'exposition de Birmingham (R.-U.) du 8 au 11 mai 2000. L'exposition « Santé et sécurité au travail 2000 » est le résultat du regroupement des différentes expositions existantes et est financée par les principales institutions de SST commerciales et professionnelles du R.-U. (IOSH, BSIF et RoSPA). Elle s'est déroulée en parallèle à des manifestations internationales sur la prévention des incendies et sur la sécurité organisées au même endroit.



Pour de plus amples informations sur la manifestation, s'adresser à : Safety & Health at Work 2000, Miller Freeman, Paramount House, 17-21 Shenley Road, Borehamwood, Herts WD6 1RT, R.-U., tél. : +44 181 207 5599, Fax : +44 181 207 2598.

### UE et développements internationaux



© European Commission

## Baisse du nombre d'accidents mortels dans l'UE

### Un jour de travail perdu par travailleur chaque année dans l'UE

Selon un rapport d'Eurostat publié le 31 mars 2000, entre 1994 et 1996, le nombre d'accidents du travail dans l'UE a baissé de 7 % pour les accidents qui entraînent plus de trois jours d'arrêt de travail et de 13 % pour les accidents mortels. Outre le coût humain important des accidents du travail, le coût en termes socio-économiques est élevé : en 1996, le nombre de jours ouvrés perdus a été équivalent à un jour de travail par an et par actif.

En 1996, 4,8 millions d'accidents ayant entraîné plus de trois jours d'arrêt de travail se sont produits dans l'UE. Rapporté au nombre d'actifs, le nombre d'accidents pour 100 000 travailleurs a été de 4 230 en 1996. Ce nombre est considérablement plus élevé (2,5 fois plus que la moyenne de l'UE) dans l'industrie du bois et dans les services de transport auxiliaires (manutention et stockage), dans la métallurgie et la construction (deux fois plus que la moyenne). En valeur absolue, le nombre le plus élevé d'accidents est enregistré dans les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, avec respectivement 29 % et 17 % du total.

Tous secteurs confondus, le nombre d'accidents du travail entraînant plus de trois jours d'arrêt de travail dans l'UE est trois fois plus élevé pour les hommes que pour les femmes. Pour les jeunes gens de 18 à 24 ans, le risque est 35 % supérieur à la moyenne de l'UE, et dans les entreprises de plus de 250 employés, il est 30 % inférieur à la moyenne.

Plus de la moitié des accidents du travail mortels sont liés aux transports. Les accidents du travail mortels ont diminué de 6 420 en 1994 à 5 550 en 1996, ce qui représente une réduction de 13 %. Les accidents de la circulation et de transport pendant le travail ont provoqué la mort de 1 850 personnes en 1996. Si on leur ajoute les accidents mortels qui se sont produits sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail, estimés à 2 900 dans l'UE en 1996, on a une idée plus précise de la fréquence à laquelle les transports sont la cause d'accidents mortels. Le nombre total des accidents de trajet et des accidents survenus dans les transports pendant le travail représentait par conséquent 56 % de tous les accidents mortels dans l'UE.

Sur les 4,8 millions d'accidents du travail ayant entraîné plus de trois jours d'arrêt de travail dans l'UE en 1996, près de 50 % ont donné lieu à un arrêt inférieur à deux semaines et 75 % à un arrêt de moins d'un mois. Cependant, 5 % des accidents ont entraîné un arrêt de trois mois ou plus ou une invalidité permanente. Les coûts directs totaux (coûts médicaux, indemnités journalières, prestations pour invalidité permanente et décès) sont estimés à près de 20 milliards d'euros par an dans l'UE.

## Risques d'accidents du travail dans l'UE

(pour 100 000 actifs en 1996)

ACCIDENTS entraînant des arrêts de travail de plus de trois jours		
	1996	En comparaison avec 1994 (%)
EU-15	4 229	-6.8
Belgique	5 059	+14.6
Danemark	2 704	+1.9
Alemagne	5 098	-8.7
Grèce	3 783	+2.2
Espagne	6 736	+9.2
France	4 964	-10.0
Irlande	1 494	..
Italie	4 179	-10.0
Luxembourg	4 741	+5.2
Pays-Bas	4 251	..
Autriche	3 554	..
Portugal (1995)	6 949	-5.6
Finlande	3 372	-13.8
Suède	1 217	+8.4
Royaume-Uni	1 550	-19.1
Norvège (1995)	4 352	..

Les données concernent les neuf principaux secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'énergie, de la construction, du commerce, des transports et des services commerciaux. Les données pour la Belgique, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, l'Autriche, le Portugal et la Finlande ont été fournies par les organismes gérant l'assurance « accidents du travail ». Comme la déclaration est obligatoire pour que les coûts soient réglés par la sécurité sociale nationale ou par les organismes d'assurance, presque tous les accidents sont comptabilisés. Les données pour les autres pays ont été fournies par d'autres autorités compétentes, en général l'inspection du travail. Puisque l'enregistrement n'est pas exhaustif, Eurostat évalue le nombre d'accidents qui se sont produits en ajustant le nombre de cas déclarés conformément au taux de notification. Les deux sources ne sont donc pas strictement comparables.

Informations complémentaires : Didier DUPRE, tél. : +352-4301-35 034, Fax : +352-4301- 35 399, Didier.Dupre@cec.eu.int, <http://europa.eu.int/comm/eurostat.html>

## La nouvelle directive de la Commission sur les valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

Le 26 janvier 2000, le Comité chargé de l'adaptation au progrès technique, constitué dans le cadre de la directive du Conseil 89/391/CEE, a approuvé la proposition de la Commission d'une

directive dressant une première liste de 63 agents chimiques pour lesquels est fixée une valeur limite indicative d'exposition professionnelle (VLIIEP). La directive sera formellement adoptée dans un avenir proche.

C'est la première d'une série de directives établissant des VLIIEP dans le cadre de la nouvelle approche définie par la directive du Conseil 98/24/CE sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques.

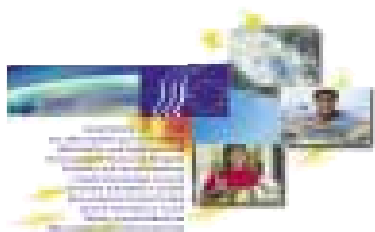
La Commission européenne et tous les États membres reconnaissent que la fixation d'une VLIIEP est une étape importante vers le contrôle des risques dus à une exposition, à court ou long terme, des travailleurs aux produits chimiques sur leur lieu de travail.

La relation entre les effets sur la santé des agents chimiques dangereux et le niveau d'exposition professionnelle a été estimée au moyen d'une évaluation scientifique indépendante prenant en compte les dernières données scientifiques.

Cette directive renforce les directives existantes et intègre un certain nombre d'autres agents pour lesquels des VLIIEP ont été recommandées par le Comité scientifique. La directive oblige les États membres à établir des valeurs limites indicatives nationales d'exposition professionnelle pour les agents chimiques énumérés dans son annexe en prenant en compte les valeurs de la Communauté.

**Informations complémentaires :**  
[http://europa.eu.int/comm/dg05/h&slnews/chemicals\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/dg05/h&slnews/chemicals_en.htm)

## Rapport du Comité économique et social sur « L'application des mesures communautaires et les nouveaux risques »



<sup>1</sup> Le Comité économique et social est un comité consultatif européen représentant les différentes catégories d'activités économiques et sociales. Il leur offre un forum de débat et de réflexion à la fois au niveau européen et dans les États membres. Le CES est composé de 222 membres, désignés par des organisations qui représentent les employeurs, les travailleurs, les agriculteurs, les PME, les commerçants, les artisans, les coopératives, les sociétés de secours mutuel, les professions libérales, les consommateurs, les écologistes, les familles, les ONG sociales etc.

Le Comité économique et social des Communautés européennes a publié en décembre 1999, à sa propre initiative, un avis sur « La santé et la sécurité au travail – L'application des mesures communautaires et les nouveaux risques ». Le rapport s'articule autour de quatre questions principales :

### (i) Quel est le rôle de l'UE dans le domaine de la santé et de la sécurité ?

Le Comité pense qu'à côté du rôle législatif – qui est toujours important et peut être justifié par le fait qu'il fournit une protection sociale au travailleur et une protection économique à l'employeur –, le rôle non législatif de l'UE devrait faire l'objet d'une meilleure promotion et être mieux mis en valeur. Les domaines à cibler incluent aussi les campagnes d'information et de sensibilisation, le matériel de référence, la formation et le benchmarking.

### (ii) Comment la législation peut-elle être plus efficace ?

La législation a un double objectif : social d'une part : protéger la santé et la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail ; économique d'autre part : assurer que les machines et les produits qui circulent librement dans l'UE sont conformes aux règlements de sécurité et d'hygiène. Le Comité pense que les niveaux de sécurité minimaux ne devraient pas varier entre États membres ou selon la taille de l'entreprise. La législation sera plus efficace si elle vise une meilleure répartition des rôles entre l'Europe et les États membres : la fixation des objectifs relève du niveau communautaire et la mise en œuvre des mesures – avec toutes les garanties de contrôle – des autorités nationales.

### (iii) Le lien entre employabilité, santé et sécurité : coût économique ?

Une politique de santé et de sécurité efficace ne se justifie pas seulement pour des raisons humaines évidentes ou en raison du coût économique des accidents et maladies, mais aussi parce qu'elle améliore l'employabilité et la productivité des travailleurs et relance l'emploi. Par conséquent, le Comité pense que les problèmes de santé et de sécurité au travail devraient être inclus dans les prochaines directives sur l'emploi. Pour renforcer le lien entre employabilité et sécurité et santé au travail, une sensibilisation et des activités de formation devraient être organisées à la fois pour les employeurs et les travailleurs.

### (iv) Comment doit-on aborder les nouveaux risques ?

Le monde du travail connaît un certain nombre de changements : des conditions d'emploi et des horaires différents ; le télétravail ; les contrats temporaires et la sous-traitance sont en augmentation. Il serait erroné de considérer ces changements en terme de risque seulement, il est certain ! que de nouveaux risques professionnels se sont développés. Le stress, par exemple, est en augmentation. Les jeunes gens, les handicapés et les travailleurs migrants et non qualifiés sont aussi plus vulnérables. L'efficacité de la législation à traiter les nouveaux risques doit être constamment évaluée et

toute modification devrait se fonder sur une analyse des meilleures pratiques dans les États membres. Le "benchmarking" devrait être utilisé pour mettre en relief les exemples les plus utiles, en particulier pour les pratiques mises en œuvre par les partenaires sociaux.

Le rapport fait référence au rôle de la Commission européenne, des États membres, du Comité consultatif sur la protection de la santé, de l'hygiène et de la sécurité au travail et de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail dans l'accomplissement des tâches spécifiques identifiées dans le rapport et qui relèvent de leurs compétences en vue de mener à bien ses objectifs.



© European Commission

## Dates clés de l'UE

**Conseil d'Administration de la Fondation européenne**  
 Dublin, 21 Septembre 2000

**Conférence pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation européenne**  
 Dublin, 22 Septembre 2000

**Semaine de l'Emploi**  
 Bruxelles, 7-9 Novembre 2000

**Comité consultatif sur la protection de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail.**  
 Luxembourg, 23 Novembre 2000

**Conférence commune UE / USA**  
 San Francisco, 13-14 Novembre 2000

**Conseil d'Administration de la Fondation européenne**  
 Dublin, 24 Novembre 2000

**Conseil des Affaires sociales et de l'Emploi**  
 Bruxelles, 28 Novembre 2000

**Informations complémentaires :** (Pour obtenir une copie du rapport : consulter : [http://www.ces.eu.int/en/docs/fr\\_docs\\_op\\_December.htm](http://www.ces.eu.int/en/docs/fr_docs_op_December.htm) ou la publication dans le JO C51, 23.02.2000, p. 33) - Alan Hick, ESC, Mél : Alan.Hick@CES.BE

## Séminaire international sur les troubles des membres supérieurs liés au travail.

Le 30 mai 2000, un séminaire international sera organisé sur les troubles des membres supérieurs liés au travail par le ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi à La Haye. Ce séminaire fera suite à la demande d'information sur les lésions dues aux gestes répétitifs (RSI) formulée par le point focal néerlandais auprès de l'Agence européenne. La demande d'information a porté sur un certain nombre de problèmes, tels que l'existence d'une définition spécifique pour les « RSI », leur prévalence, et la façon dont l'intervention est organisée. Le rapport sur les résultats de cette enquête a récemment été publié par l'Agence européenne (voir « Nouvelles de l'Agence »). L'objet de ce séminaire sera de discuter de l'amélioration des programmes de prévention et des initiatives dans le domaine des troubles des membres supérieurs liés au travail.

**Informations complémentaires :** Point focal néerlandais

## Conférence européenne sur les solvants et le psychosyndrome organique (PSO)

Une conférence s'est tenue le 10 décembre 1999 sur les solvants organiques et le PSO professionnel à Delft (Hollande). Le PSO est un trouble grave et souvent irréversible du système nerveux central causé par une exposition à long terme aux solvants. Beaucoup de malades sont peintres en bâtiment, poseurs de moquette et de parquet, imprimeurs ou peintres en carrosserie.

La conférence s'est tenue sur l'initiative du ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi et a été organisée avec l'Institut finlandais de santé au travail. 120 personnes venant de 12 États membres de l'UE, ainsi que la Norvège, étaient présentes avec les représentants des organisations d'employeurs, de l'industrie, des syndicats, des autorités gouvernementales, des organisations de victimes et des professions médicales impliquées dans le diagnostic du PSO dans les différents pays.

Les principales conclusions de la conférence ont été les suivantes :

- La meilleure façon d'éviter le PSO est de traiter le problème à la source en remplaçant d'abord les produits à niveau élevé de sol-

vant. On doit aussi s'assurer que les nouveaux produits ne développent pas de nouveaux problèmes de santé ;

- Le diagnostic du PSO doit être harmonisé au niveau international ;
- Des recherches doivent être entreprises dans l'UE sur l'exposition aux solvants et l'incidence du PSO.

Ces conclusions seront soumises à la Commission européenne par la Finlande, avec les recommandations suivantes :

- Davantage de recherches doivent être entreprises dans l'UE ;
- Des directives européennes sur la prévention du PSO doivent être établies, de préférence sur la base des règlements européens existants ;
- Le PSO doit être inclus dans la liste actuelle des maladies professionnelles de l'UE ;
- Les valeurs limites européennes pour les solvants sur le lieu de travail doivent être révisées ;
- Il doit y avoir une campagne générale pour augmenter la sensibilisation au PSO en Europe (et aussi dans les milieux industriels), en particulier dans les pays de l'UE où un tel savoir n'en est encore qu'au stade des balbutiements ;
- Cette conférence doit se renouveler dans deux ans environ pour échanger les opinions sur les nouveaux développements.

**Informations complémentaires :** Point focal néerlandais

## La pêche parmi les professions les plus dangereuses

Selon un rapport de l'OIT publié en décembre 1999, 24 000 pêcheurs et personnes travaillant dans la pisciculture meurent chaque année, ce qui place la pêche et les emplois connexes parmi les professions les plus dangereuses.

Aux États-Unis, en 1996, le taux de mortalité pour la pêche industrielle a été 16 fois supérieur à celui des pompiers ou de la police et 40 fois supérieur à la moyenne nationale. Au Danemark, le taux de 1989 à 1996 a été de 25 à 30 fois supérieur à celui des employés de l'agriculture.



© European Commission

Le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la pêche ou de la pisciculture a plus que doublé -de 13 millions à 28, 5 millions- entre 1970 et 1990, selon la FAO. Sur ces 28,5 millions, quelque 15 millions sont employés sur les navires de pêche, dont plus de 90 % font moins de 24 mètres de long.

Le rapport affirme qu'« il pourrait y avoir une légère tendance croissante à placer dans les registres d'immatriculation ouverts certains gros bateaux de pêche, dont certains ont eu dans le passé, des taux élevés d'accidentabilité (...) pour des navires marchands. Cela pourrait être dû en partie à la volonté d'éviter les règlements de sécurité et autres ». Dans de nombreux pays, les règlements concernant la sécurité ne sont appliqués qu'aux gros bateaux et les petites embarcations sont rarement, sinon jamais, contrôlées. Cela tient, en partie à des effectifs limités, mais aussi parfois à la résistance des pêcheurs eux-mêmes, souvent parce qu'ils s'inquiètent du coût des mesures de sécurité ou parce qu'ils doutent que les règlements soient appropriés.

Le rapport de l'OIT appelle à une meilleure coordination entre les autorités publiques, les organisations syndicales et les organisations d'armateurs de bateaux de pêche. Le développement des échanges d'informations aiderait, suggère le rapport, à améliorer la santé et la sécurité des travailleurs qui souffrent de conditions de travail médiocres ou ignorent simplement certaines mesures de sécurité.

**Pour plus d'informations :** *Safety and health in the fishing industry, Organisation internationale du travail, Genève, 1999, ISBN92-2-111829-0, bureau d'information publique, OIT, tél. : +41.22.799.7940, Fax : +41.22.799.8577, Mél : [presse@Organisation internationale du travail.org](mailto:presse@Organisation internationale du travail.org)*

## Nouvelles des points focaux



© European Commission

## La France crée des « centres de ressources amiante » régionaux

Un réseau de « centres de ressources amiante » va être constitué dans les régions françaises, pour



donner des conseils aux professionnels du bâtiment, notamment dans les secteurs de l'entretien et de la maintenance.

Cette initiative a pour origine le protocole d'accord du 19 janvier 2000 signé entre la Sécurité sociale française et ses divers partenaires, dont le Ministère du Travail, les organismes de prévention et les fédérations professionnelles.

Bien que l'information sur les risques liés à l'amiante soit déjà régulièrement distribuée dans les lieux de rencontre des professionnels du bâtiment, les partenaires de l'accord veulent s'assurer qu'elle parvient bien aux personnes effectivement exposées à l'amiante.

Pour ce faire, des stands d'informations sont prévus qui pourront être présentés dans les salons professionnels, chez les distributeurs d'équipements et autres lieux publics. Gérés par les Services de prévention des Caisses régionales d'assurance maladie, les centres de ressources fourniront des informations sur les risques liés à l'amiante et sur la façon de les éviter, et présenteront des équipements de protection individuel appropriés.

**Informations complémentaires :** Jean-Pierre Cazeneuve, Direction des risques professionnels, CNAMTS – tél. : + 33 1 45 38 60 24 - fax : + 33 1 45 38 60 75

## La Hollande ouvre un institut pour les victimes de l'amiante

Une nouvelle organisation a été créée en Hollande pour servir de médiateur lors des demandes de réparation entre les victimes de l'amiante qui souffrent de mésothéliome et leurs anciens employeurs.

Le mésothéliome est un cancer de la paroi interne du poumon qui peut être provoqué par l'exposition à de la poussière d'amiante et apparaît souvent des décennies après le contact avec cette poussière. Chaque année, 300 personnes aux Pays-Bas meurent du mésothéliome et on s'attend à ce que ce nombre soit doublé dans les 15 prochaines années.

Le principal but de l'Institut pour les victimes de l'amiante, ouvert en janvier 2000 par le Secrétaire d'Etat Hans Hoogervorst auprès du Ministère des Affaires sociales et de l'Emploi, est d'aboutir à des règlements à l'amiable rapides, épargnant aux victimes la longue procédure légale habituelle qu'il faut suivre pour obtenir réparation.

Le montant maximum de la réparation a été fixé à 90 000 NLG, avec 10 000 florins supplémentaires à titre de *pretium doloris*. Les victimes qui ne peuvent pas retrouver leur précédent employeur ou dont la situation est trop « ancienne » pour obtenir cette indemnité peuvent demander une assistance financière auprès du programme d'indemnisation des victimes de l'amiante, nouvellement créé et géré par la banque d'assurance sociale.

**Informations complémentaires :** Institut pour les victimes de l'amiante, tél. : + 31 45 579 69 69.

## Ouverture de la première faculté de prévention des risques professionnels en Espagne



La volonté de l'Espagne de faire de la prévention de risques professionnels une discipline au niveau universitaire a fait un pas en avant avec l'ouverture de la première faculté de prévention des risques professionnels en octobre 1999.

Implantée à Barcelone, la Faculté est une initiative commune qui implique l'Université de Barcelone, l'Université polytechnique de Catalogne, l'Université Pompeu Fabra, l'Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail et la Fondation Mutua Universal.

Dans un premier temps, la Faculté proposera un diplôme d'études supérieures sur deux ans qui permettra aux étudiants ayant suivi le cursus avec succès d'être accrédités comme techniciens de prévention des risques selon les dispositions du règlement sur les services de prévention des risques professionnels. Les diplômes seront validés par les trois universités impliquées dans le projet. Dans le même ordre d'idées, il est envisagé de dispenser des cours à des étudiants diplômés dans d'autres disciplines et de proposer des études spécialisées de troisième cycle, y compris des doctorats.

L'objectif final de la Faculté est d'obtenir la reconnaissance des cours sur la prévention des risques professionnels par le Conseil des Universités d'Espagne. Pour ce faire, elle encourage les autres universités à adopter des initiatives similaires et à solliciter le soutien des institutions publiques et privées.

**Informations complémentaires :** I.N.S.H.T., tél. : + 34 91 4037000, Fax : +34 91 403 0050, Mél : [subdireccionin-sht@mtas.es](mailto:subdireccionin-sht@mtas.es)

## La Commission irlandaise de la santé et de la sécurité va à la Faculté

La santé et la sécurité au travail pourraient bientôt faire partie intégrante des cours de commerce de troisième cycle en Irlande.

La Commission de la santé et de la sécurité d'Irlande développe un programme d'enseignement spécifique pour ces cours. Il doit être présenté à toutes les institutions irlandaises de troisième cycle qui proposent un cours de commerce ; il traitera des problèmes tels que la gestion de la sécurité, la santé au travail et la législation sur la santé, et sera accompagné d'études de cas. Il pourra aussi être adapté aux besoins particuliers des universités.

Des discussions préliminaires avec plusieurs facultés ont été extrêmement encourageantes et la Commission s'attend à ce que le programme d'enseignement débute dès la rentrée universitaire à l'automne prochain. Au début, le personnel de la Commission apportera son soutien aux conférenciers et donnera des conférences dans ses domaines de spécialité.

**Informations complémentaires :** Carmel Kearns, Health and Safety Authority, 10 Hotan Place Dublin 2, Irlande, Tél. : + 353 1 6147067, Fax : + 353 1 6147023, Mél : [carmel\\_kearns@hsa.ie](mailto:carmel_kearns@hsa.ie)

## Site Web de l'Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail

Le site Web de l'Institut fédéral fournit aux utilisateurs des informations sur les thèmes clés à l'adresse : <http://www.baua.de/index.htm>. Un lien vers une section en langue anglaise est aussi disponible à : <http://www.baua.de/eindex.htm>

Les sections suivantes sont couvertes par le site allemand :

- **BAUA** - Mission et organisation
- **Exposition allemande sur la sécurité et la santé au travail (DASA)**
- **Unité de notification selon la loi sur les produits chimiques** - Informations et notification électronique des nouvelles et





anciennes substances et notification des substances destinées à l'export / import

- **Recherche** - Rapports, projets de recherche, appels à projets de recherche
- **Solutions pratiques** – Solutions pratiques actuelles, liste des autorités de certification selon la loi sur les équipements de sécurité, nouvelles substances recommandées - teintures, programme d'action pour la mise en œuvre et l'application de l'ordonnance sur les chantiers, informations du Comité sur les substances dangereuses
- **Partenaires et programmes** - Système allemand de sécurité et santé au travail, lien vers les partenaires allemands et internationaux, informations sur la promotion du réseau européen de la santé sur le lieu de travail
- **Informations** – Bibliothèque et service de documentation, publications, services de commande en ligne, statistiques
- **Dates** - Manifestations
- **Nouvelles** – Communiqué de presse
- **Anglais** – Informations sur l'unité de notification selon la loi sur les produits chimiques, résultats des recherches, promotion du réseau européen de la santé sur le lieu de travail et publications disponibles en anglais

**Informations complémentaires :** Institut fédéral de la sécurité et de la santé au travail, Group ÖAI/PR, P.O.Box, D-10266 Berlin ; Allemagne, A. Limbach, E-mail : [limbach@baua.de](mailto:limbach@baua.de) ; J. Kühnel, Mèl : [kuehnel@baua.de](mailto:kuehnel@baua.de)

## Nouveau site Internet des BG

Les Berufsgenossenschaften allemandes (BG) ont lancé leur réseau de prévention sur Internet à : [www.bg-praevention.de](http://www.bg-praevention.de)

La page Web simplifie les recherches en offrant à l'utilisateur l'accès à un gisement d'informations classées par sujet sur la santé et la sécurité au travail à partir de tout le système de l'organisation des BG.

Les informations traitées comprennent une assistance matérielle dans l'évaluation des risques, des noms de contacts dans les services d'inspection technique, des bases de données, des détails sur les séminaires et les conférences ainsi que des détails sur l'inscription, des présentations et des renseignements sur les commandes de médias. Les liens vers d'autres réseaux comme celui de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sont aussi prévus.

Pour de plus amples informations : <http://www.bg-praevention.de>



## Législation, politiques et programmes

### Les nouveaux règlements au R.-U. clarifient la nécessité de compétence

Les changements tant attendus de la réglementation sur la gestion de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail sont enfin entrés en vigueur le 29 décembre 1999 au R.-U., stipulant clairement que les employeurs doivent faire appel à des salariés compétents pour les avis sur les questions de santé et de sécurité au lieu de faire appel à des spécialistes externes.

Selon la Commission de la santé et de la sécurité (HSC), cela permettra aux travailleurs de mieux comprendre la santé et la sécurité et encouragera les employeurs à investir dans la formation en ce domaine. En outre, ce changement pourrait réduire les coûts des entreprises pour l'obtention d'avis en matière de santé et de sécurité.

Cependant, la HSC a déclaré qu'il y aura encore des situations dans lesquelles les employeurs auront besoin d'assistance d'experts ou de l'expertise technique venant de sources externes.

Les autres modifications réglementaires concernent :

- La déclaration explicite précisant que si un employeur est poursuivi aux termes des règlements, il ne pourra pas prétendre qu'il a violé la loi en raison d'une faute d'un employé ou d'une personne désignée pour donner des conseils compétents ; et
- Un nouveau programme établissant les principes généraux de prévention que les employeurs doivent observer pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs.

En outre, les nouveaux règlements contiennent une disposition particulière pour que les employeurs établissent les contacts nécessaires avec des services externes pour les premiers soins, les soins médicaux d'urgence et les secours. Cela signifie que les employeurs doivent désormais prendre en compte les problèmes tels que : la désignation d'un responsable pour l'appel aux services d'urgence et la manière d'enregistrer et de mettre à jour les informations.

Pour accompagner les nouveaux règlements, la HSC a récemment établi une nouvelle version du code de pratiques approuvé (AcoP) – qui doit être publié fin mars 2000 – pour fournir aux employeurs des conseils pratiques sur la façon de se conformer à ces modifications.

**Informations complémentaires :** Des exemplaires de « *The Management of Health and Safety at Work Regulations 1999* ». S.I. No.3242, sont disponibles, au prix de £3, 50, auprès du Stationery Office, Royaume-Uni, par tél. : +44 0870 6005522 ; ou fax : +44 (0)870 600 5533. Des exemplaires de « *The Management of Health and Safety at Work Approved Code of Practice* », L21, ISBN 0717624889, seront disponibles fin mars 2000 auprès de HSE Books, Royaume-Uni. (<http://www.hsebooks.co.uk/index2.html>)

### Objectif zéro accident du travail en Finlande

La fréquence des accidents du travail en Finlande n'a pratiquement pas changé ces sept dernières années mais elle pourrait bientôt évoluer. Un groupe de travail du Ministère finlandais des Affaires sociales et de la Santé a récemment publié un rapport selon lequel le nombre d'acci-



dents pourrait et devrait bientôt être réduit à zéro.

Fondée sur des expériences et des expertises en Finlande, au Canada, aux USA et aux Pays-Bas, l'initiative « vision zéro » du ministère vise à réaliser cet objectif ambitieux en lançant un nouveau programme qui fera de la santé et de la sécurité au travail une partie intégrante de la gestion quotidienne du travail. Pour soutenir cette initiative, il y aura un forum national qui rassemblera l'expertise en matière de prévention des accidents et fournira un cadre commun. Les détails de ce programme seront publiés en anglais au printemps.

**Informations complémentaires :** Hannu Jokiluoma, tél. +358-3-260 8477, Mél hannu.jokiluoma@stm.vn.

## Campagnes de publicité sur la prévention des risques professionnels

« La sécurité est l'affaire de chacun – la sensibilisation et la prévention des risques professionnels peuvent faire beaucoup, en particulier sauver des vies » a été le thème d'une campagne publicitaire du Ministère espagnol de l'Emploi et des Affaires sociales et de l'Association des assurances mutuelles des accidents du travail (AMAT) en septembre 1999. Soutenu par un budget de 400 millions de pesetas, le but de cette campagne a été d'encourager une culture de prévention des risques chez les employeurs et les salariés. Une telle culture préventive a longtemps été préconisée par l'Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail en Espagne.

Ayant pour objectif de toucher le public le plus large possible, la campagne a utilisé la télévision, la radio et les quotidiens nationaux et locaux, ainsi que des journaux économiques et sportifs et

d'autres médias tels que les publicités dans les cabines téléphoniques, le métro et le cinéma. 100 000 prospectus, 100 000 dépliantes et 50 000 affiches ont aussi été distribués.

Les campagnes et activités de sensibilisation organisées auparavant en Espagne comprennent une campagne sur la sécurité dans le secteur de la construction organisée en novembre 1991 qui a eu un impact visuel important sous forme d'affiches, dont certaines se trouvent encore sur les lieux de travail.

Un autre exemple est la campagne organisée par l'AMAT en 1998, à destination des employeurs, sur le thème « Éviter les accidents professionnels est une bonne affaire pour tous ». Un budget de 267 millions de pesetas a été alloué à cette campagne d'information et 150 millions supplémentaires pour les visites dans les entreprises.

**Informations complémentaires :** I.N.S.H.T., Tél. : + 34 91 4037000, Fax : +34 91 403 0050, Mél : subdireccionin-sht@mtas.es

## Programme de la santé et de la sécurité du millénaire annoncé en Irlande

La Commission irlandaise de la santé et de la sécurité concentre cette année ses ressources sur les secteurs à haut risque dans un programme ambitieux qui prévoit une augmentation de 65 % du nombre d'inspections des lieux de travail. L'accent principal sera mis sur l'application des règlements et les activités préventives.

Le programme de travail de la Commission pour l'an 2000, qui a été lancé par le ministre Tom Kitt, TD, a fixé un objectif de 14 000 inspections de lieux de travail, plus de 8 500 que l'année dernière ; une attention particulière sera accordée aux secteurs à haut risque tels que

l'agriculture et la construction. Il sera complété par une semaine de la sécurité dans l'agriculture et par un rapport important du groupe de partenariat pour la sécurité dans la construction. Il y aura aussi un rapport sur la violence sur les lieux de travail et un projet pilote de sécurité urbaine dans différentes villes du pays.

D'autres initiatives concerneront le développement d'un nouvel Institut de santé et de sécurité ; une révision de la loi sur la sécurité, la santé et le bien-être au travail (1989) et des règlements d'application (1993) ainsi que le développement des composantes de la santé et la sécurité pour différents cours d'enseignement, de l'école primaire et secondaire jusqu'aux programmes professionnels.

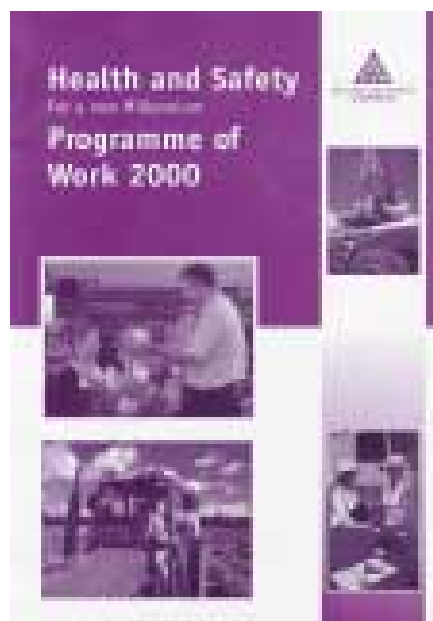
**Informations complémentaires :** Carmel Kearns, Health and Safety Authority, 10 Hogan Place Dublin 2, Irlande, Tél. : + 353 1 6147067, Fax : + 353 1 6147023, Mél : carmel\_kearns@hsa.ie

## Un grand nombre de demandeurs de prestation d'invalidité ont des problèmes psychologiques

Les Néerlandais travaillent moins d'heures que leurs homologues de la plupart des autres pays et jouissent de vacances relativement longues ; cependant, un nombre remarquablement élevé prend sa retraite plus tôt en raison du stress. Selon les données annoncées lors de l'inauguration de la nouvelle Commission néerlandaise d'invalidité psychologique, près d'un tiers des demandeurs de la prestation d'invalidité dans ce pays ne peuvent pas retourner travailler à cause de problèmes psychologiques, incluant un nombre disproportionné de femmes.

L'un des devoirs de la Commission, présidée par J. Donner, sera d'expliquer ce problème et de suggérer des solutions possibles. La Commission, qui travaillera pendant trois ans, fera des premières recommandations lors d'une conférence en automne 2000 et présentera ses conclusions finales en 2002. Elle est composée des représentants des organisations d'employeurs, de syndicats, d'associations professionnelles, d'associations de patients, des compagnies d'assurance, et des services d'aide sociale, de santé et de sécurité.

**Informations complémentaires :** TNO Travail et Emploi, Tél. +31 23 55 49 556, Fax +31 23 55 49 301



## Faire face à la vie professionnelle en Finlande

La Finlande a lancé un programme pour empêcher le personnel de certains secteurs de « se consumer » ("Burn out") et de prendre une retraite anticipée. Impliquant différentes activités, de la recherche à des propositions de réformes législatives, l'initiative s'adressera aux secteurs les plus susceptibles de "Burn-out". Cela comprend : les banques, les hôtels, les restaurants, les transports, l'agriculture, la sylviculture ainsi que les secteurs des soins infirmiers, de l'éducation et les secteurs sociaux.

**Informations complémentaires :** Erkki Yrjänheikki, tél. +358-3-260 8479, Melerkki.yrjanheikki@stm.vn.fi

## La Commission de la santé et de la sécurité met en garde contre les dangers de l'amiante

Dans sa campagne nationale de sensibilisation à l'amiante, la Commission de la santé et de la sécurité a organisé l'année dernière un grand séminaire national à Dublin. Plus de 150 personnes y ont assisté : représentants des sociétés de construction, des entreprises d'extraction d'amiante, des concepteurs, des départements ministériels, des autorités locales, de l'industrie générale et de concepteurs. La Commission a publié une brochure "La sécurité avec l'amiante", qui est disponible gratuitement dans ses bureaux à travers le pays.

**Informations complémentaires :** Nuala Flavin, Health and Safety Authority, Mél : nuala@hsa.ie

## Plan d'action danois pour la santé et la sécurité au travail

Le Danemark centre ses initiatives en matière de santé et de sécurité au travail sur 10 groupes à haut risque :

- les aides à domicile et auxiliaires infirmiers / travailleurs sociaux
- les travailleurs spécialisés dans le bâtiment et dans la construction
- les soudeurs
- les conducteurs
- les métallurgistes
- les travailleurs dans l'industrie de la viande
- les cheminots et les attelers
- les charpentiers
- les sidérurgistes et ouvriers de fonderie
- les travailleurs semi-qualifiés dans l'industrie chimique.

Plus de 50 activités nouvelles seront ciblées sur ces groupes. Financées par un fonds commun spécial, elles iront d'initiatives pour transformer les attitudes de sécurité à l'intégration de la santé et de la sécurité dans la formation des salariés. On donnera aussi des outils aux sociétés pour effectuer les évaluations des lieux de travail. Un résumé (en danois) de ces activités est disponible sur le site Web du ministère danois du Travail : [www.am.dk/nyheder/nyheder.htm](http://www.am.dk/nyheder/nyheder.htm).

Le gouvernement essaie aussi d'encourager une approche plus éclairée de l'emploi qui permettrait aux travailleurs souffrant d'une invalidité ou d'un autre problème de rester dans le monde du travail. Cette initiative est soutenue par une étude plus approfondie de la santé et de la sécurité au travail, et par le développement de nouvelles méthodes pour éviter les accidents.

**Informations complémentaires :** Poul Bang Nielsen, Rédacteur national danois, Direktorat for Arbejdstilsynet, Lanskronagade 33, DK-2100 Danemark, Tél. : +45 39 15 23 00, Fax : +45 39 18 23 49.

## L'Autriche sur la bonne voie

Des dispositions spéciales pour les employés qui travaillent sur les voies du réseau ferroviaire autrichien ont été entérinées dans un nouveau décret qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000.

Le « Eisenbah - ArbeitnehmerInnenschutzverordnung » (EisbAV) (ordonnance sur la santé et la sécurité du cheminot), publié en tant que supplément aux règlements de santé et de sécurité existants, précise les distances et les zones de sécurité sur les parties dangereuses de la voie où le personnel peut travailler. Il y a aussi des règlements spéciaux pour le travail dans les tunnels.

En outre, le personnel doit être formé aux techniques de sécurité appropriées et l'employeur doit inclure les mesures de sécurité adéquates dans les instructions écrites au personnel.

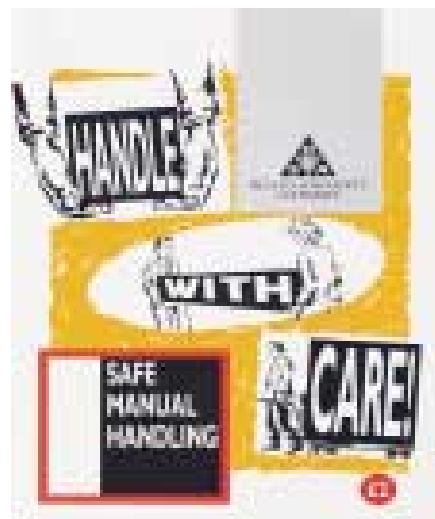
**Informations complémentaires :** Dr. Reinhart KUNTNER, ministère des Sciences et des Transports, Inspection du travail dans les transports, A-1030 Wien, Radetzkystraße 2, Tél. : +43 1 71162 4500, Fax : +43 1 71162 4499, Mél : reihart.kuntner@bmv.gv.at, <http://www.bmv.gv.at/vki/schutz/arbeits-main.htm>



## L'Association pour la santé et la sécurité (HSA) déclare « Attention à votre dos »

L'Irlande soutient la Semaine européenne annuelle de la santé et de la sécurité au travail avec une campagne de publicité sur les bus de Dublin et sur le réseau ferroviaire, axée sur la prévention des lésions dorsales au travail. La première vague s'est déroulée en février et doit se répéter en septembre et octobre ; des suggestions ont été faites pour étendre la campagne aux services de bus de province.

**Informations complémentaires :** Carmel Kearns, Tél. : 353 1 6147067



## Experiences

### Stressé ? – Un audit ne suffit pas

Les chercheurs de l'Institut de médecine professionnelle (IOM) concluent que les organisations mettant en place des procédures de gestion du stress doivent penser à utiliser les ressources internes pour développer et mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques. Il ne s'agit là que de l'une des observations d'une étude de faisabilité sur l'efficacité d'un audit du stress professionnel.

Les quatre organisations qui ont pris part à cette étude ont convenu de mettre en œuvre une approche en trois étapes de la gestion du stress sur le lieu de travail, incluant un audit, mais les chercheurs ont trouvé que la moitié des sociétés n'ont pas réussi à résoudre les problèmes de stress qu'ont rencontrés leurs salariés. Le principal problème était que ces entreprises n'ont pas utilisé les résultats de leur analyse du stress. Les chercheurs ont critiqué le manque d'intervention sur



les « changements d'organisation importants, un manque général d'engagement pour s'attaquer au stress sur le lieu de travail et une culture de travail de style « macho » dans lequel le stress était vu comme un signe de faiblesse ».

L'IOM conclut que l'approche d'audit a été limitée par l'absence de responsabilité de l'employeur, l'évaluation des risques exceptionnels et l'usage intensif des consultants externes. Il recommande :

- la formation des cadres supérieurs pour sensibiliser et obtenir l'engagement de l'intervention ;
- une approche politique définissant les buts et les objectifs ;
- le développement d'un « comité directeur interne de gestion du stress » ;
- l'utilisation des ressources internes pour mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques ;
- l'établissement d'alliances et de partenariats pour exploiter l'expertise externe, si elle n'est pas disponible sur le plan interne ;
- l'étude continue des interventions et une évaluation des risques en cours.

**Informations complémentaires :**  
*Lancaster, R.J., Pilkington, A et Graveling, R. (1999) « Evaluation of the organisational stress health audit ». Disponible auprès du Health Directorate, Rose Court, Londres SE1 9HS, prix £1,40. (<http://www.hsebooks.co.uk/index2.html>)*

## L'isolation des machines contre les vibrations par un logiciel PC convivial

Le nouveau logiciel qui a été lancé aide les concepteurs d'équipements et d'autres groupes à isoler et minimiser les vibrations dangereuses des machines. Le programme PC calcule toutes les variables pertinentes, y compris les fréquences naturelles, les forces, les amplitudes, les vitesses et les fonctions de transfert. Il comprend aussi une base de données d'isolation intégrée.

**Informations complémentaires :** *Dr Ing. Roman Melzig-Thiel, Dr Ing. Martin Schatte, Institut fédéral pour la sécurité et la santé au travail, Dresden Branch, Tél. : + 49 351 80 62 420 or 427*

## Critères d'évaluation pour les programmes sanitaires liés au travail

Un nouveau rapport qui résume les connaissances les plus récentes sur les liens entre certains troubles musculo-squelettiques et différents

risques a été publié. Il comprend une méta-analyse de la recherche internationale sur l'efficacité de la promotion des programmes sanitaires au travail.

**Informations complémentaires :** *B. Matschke (Courrier électronique : [matschke@baua.de](mailto:matschke@baua.de))*

## Limitation des charges à 25 kg à la Réunion

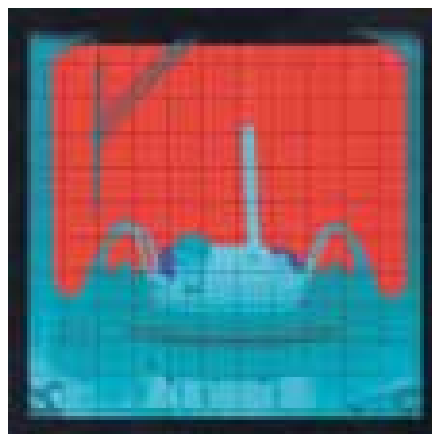
La Caisse générale de sécurité sociale de la Réunion a décidé, avec l'accord des partenaires sociaux, que la charge maximale à soulever manuellement dans cette région française devrait être de 25 kg. Actuellement, un tiers de toutes les lésions professionnelles dans cette région sont dues au port de poids excessif.

Tous les producteurs industriels de la Réunion ont accepté cette mesure et modifient leurs sacs pour la respecter. Si le sac doit peser plus de 25 kg, il sera soulevé mécaniquement. Les importateurs recherchent des fournisseurs pouvant satisfaire à l'exigence du texte.

**Informations complémentaires :** *Alain IGLICKI CGSS Direction des risques professionnels, Tél. : + 33 2 62 90 47 02, Courrier électronique: [a.iglicki@cgss.fr](mailto:a.iglicki@cgss.fr)*

## Un nouveau dispositif pour prévoir la visibilité à bord des engins de chantier

L'INRS a développé un nouveau dispositif pour aider les concepteurs d'engins de chantier, tels que les bulldozers, à concevoir ou aménager de façon ergonomique le poste de conduite de sorte que le conducteur ait une bonne visibilité. La structure de la cabine du conducteur limite, en effet, souvent la visibilité. Le dispositif permet aux concepteurs de trouver une solution du point de vue ergonomique en utilisant un laser 3D qui permet de voir le champ de vision que les conducteurs auraient de leur cabine.



**Informations complémentaires :** *F. Hella, Tél. : + 33 3 83 50 21 27, Mél : [hella@inrs.fr](mailto:hella@inrs.fr)*

## Un logiciel informatique pour aider à prévenir les accidents

L'Administration danoise pour le milieu de travail a élaboré un logiciel informatique permettant aux entreprises d'analyser plus facilement les accidents et d'empêcher qu'ils se reproduisent à l'avenir. Il est possible de le télécharger sur le site web de l'administration à l'adresse [www.arbejd-stilsynet.dk](http://www.arbejd-stilsynet.dk).

**Informations complémentaires :** *Tina Møller Nielsen, + 45 39 152415*

## Campagne "Discothèques" de l'Inspection du travail autrichienne

Dans le cadre de sa campagne prioritaire "Issues de secours dans les discothèques et les bars", l'Inspection du travail a indiqué qu'une discothèque sur quatre inspectées présentait des sorties de secours soit bloquées, soit fermées à clé, ou encore, non signalées, et que 40 % des lumières de secours ne fonctionnaient pas. Ces révélations alarmantes s'expliquent avant tout par un manque de sensibilisation des gérants de discothèques face aux risques existants. Des contrôles réguliers associés à une campagne d'information mettant en exergue les éventuelles conséquences doivent aider à empêcher que les discothèques ne se transforment en pièges mortels en cas d'incendie ou de problème semblable. L'Inspection du travail a réalisé un guide gratuit intitulé "Sortie sûre en cas de danger", qui sera distribué lors de chaque inspection. Il fournit des informations concises sur les réglementations en matière de sécurité dans ce secteur.

**Informations complémentaires :** *Dr Rolf FINDING, Ministère du Travail, de la Santé et des Affaires sociales, Inspection centrale du Travail, A-1020 Wien, Praterstraße 31, tél.: + 43 1 71100 6147, courrier électronique: [rolf.finding@bmags.gv.at](mailto:rolf.finding@bmags.gv.at)*

## Inspecter la sécurité des anciennes installations en Saxe-Anhalt (Allemagne)

Depuis 1990, les inspecteurs d'usines en Saxe-Anhalt se concentrent sur l'inspection des installations industrielles les plus anciennes. Avant cette date, de graves problèmes en matière de sécurité, ainsi que des risques et des dangers importants avaient été décelés. Ils étaient dus au manque d'intérêt accordé par ces entreprises à la





santé et à la sécurité, de même qu'à l'environnement.

En 1994, le gouvernement de l'État a donné des consignes aux inspecteurs pour qu'ils procèdent, au cours des 2 à 3 années suivantes, à l'inspection des usines les plus anciennes. Suite à cela, sur plus de 400 usines anciennes devant être inspectées, une centaine ont été déclassées ou remplacées ces dernières années par des installations neuves.

Les inspections ont montré que beaucoup de ces usines devaient une part importante de leur sécurité à une remise à neuf. Toutefois, il reste nécessaire d'améliorer les problèmes techniques qui subsistent dans la plupart des usines **anciennes**, tant en ce qui concerne leur fonctionnement que leur sécurité structurelle. Néanmoins, pour aucune d'entre elles, il n'a été fait état de problèmes susceptibles de constituer un danger critique pour les salariés et les personnes étrangères à l'usine. Du point de vue de la sécurité et compte tenu des prescriptions officielles, rien ne justifiait que l'on empêche la poursuite des activités de ces usines.

**Informations complémentaires :** Prof. Dr.-Ing. Heinz Schuster, Landesamt für Arbeitsschutz Sachsen-Anhalt, Postfach 1802, D-08815 Dessau, tél.: +49 340 6501-220

## Recherche et technologie

### Chercher de nouveaux modes de travail

Un nouveau rapport d'étude sur les "nouveaux modes de travail" révèle que des pratiques telles que le partage de tables de travail ("hot-desking") ne sont pas plus susceptibles d'accroître le niveau de stress sur le lieu de travail que des méthodes plus traditionnelles.

Cette étude – menée par Corporate Solutions Consulting (UK) Limited grâce à des subventions

du Bureau pour la Santé et la Sécurité (HSE) – montre également que, loin d'accroître le stress, l'adoption de nouvelles pratiques de travail peut souvent offrir aux entreprises l'occasion de gérer positivement le stress lié au travail, dans la mesure où les schémas de réflexion établis sont remis en question.

Cette étude a examiné de quelle façon deux nouveaux modes de travail influencent le niveau de stress des salariés : le partage de tables de travail, en vertu duquel les salariés n'ont pas de poste de travail fixe, mais utilisent le bureau disponible; et les "entreprises de l'apprentissage", où l'on encourage les salariés à élaborer en permanence une approche collective de l'apprentissage et des responsabilités.

Ses principales conclusions sont les suivantes :

- Aucune différence majeure n'a été relevée en ce qui concerne le niveau de stress entre les groupes pratiquant les nouveaux modes de travail et les groupes témoins;
- Les niveaux de stress enregistrés pour chaque groupe étaient semblables aux normes publiées pour des groupes occupant des fonctions similaires; et
- Le groupe "entreprises de l'apprentissage" a apporté des réponses nettement plus positives que son groupe témoin à toute une série de questions relatives au milieu de travail individuel.

Selon ce rapport, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à adopter une panoplie de nouvelles méthodes de travail, afin de rester concurrentielles. De nombreuses modifications des pratiques de travail ont été suggérées et certaines sont de mieux en mieux acceptées, notamment le partage des tables de travail, les horaires de travail flexibles ou les régimes contractuels flexibles.

Le rapport dresse également une liste de recommandations fondées sur l'étude. Par exemple, il indique que les initiatives visant à apporter des améliorations de quelque ordre que ce soit à une entreprise doivent aller de pair avec un programme de gestion du changement actif et efficace.

"Les exigences de base pour qu'un tel programme réussisse englobent la visibilité, les communications, l'analyse du problème, la participation des salariés et la mesure des résultats et des effets."

**Informations complémentaires :** Des exemplaires de "The effects of new ways of working on employees' stress levels", CRR 259/2000, ISBN 0717617416, sont disponibles au prix de 25 GBP auprès de HSE Books, Royaume-Uni, tél.: + 44 1787 881165. (<http://www.hse-books.co.uk/index2.html>)

### Lésions dues à des efforts répétés – Le film

Les techniques d'imagerie par ultrasons à haute fréquence peuvent se substituer à l'imagerie par

résonance magnétique (IRM) dans le diagnostic des lésions dues à des efforts répétés (RSI).

Lors d'une étude publiée en juillet dans "The Lancet" portant sur quatre patients présentant des douleurs non-spécifiques au bras ("RSI diffuses") et six personnes témoins, la technique par ultrasons a abouti au même diagnostic qu'une IRM. Ces deux techniques ont révélé que le nerf médian des patients atteints d'un RSI présente "nettement moins" de mouvements lorsque le poignet est en flexion ou en extension.

Selon les chercheurs, l'un des grands avantages des ultrasons par rapport à l'IRM est qu'ils sont moins chers et disponibles à une plus grande échelle. En outre, les ultrasons "en temps réel" permettent la réalisation de vidéos des mouvements du nerf lors de la frappe sur un clavier, tandis que l'IRM ne donne que des images fixes. Le Dr Bruce Lynn, neurophysiologiste, appelle cette technique "RSI, le film".

La kinésithérapeute Jane Greening précise que les résultats par ultrasons et par IRM corroborent un simple examen clinique des mouvements du nerf – le test de tension des membres supérieurs – servant au diagnostic et au traitement. Les tests positifs correspondent à un mouvement restreint sur les images. Le programme de recherche de l'UCL est actuellement cofinancé par la British Occupational Health Research Foundation et le HSE.

**Informations complémentaires :** Janice Martin, éditrice nationale pour le Royaume-Uni, [janice.martin@hse.gsi.gov.uk](mailto:janice.martin@hse.gsi.gov.uk)

### Les trains new-yorkais bientôt équipés de sièges conçus par TNO

Bientôt, un demi-million de New-yorkais se rendront au travail et en reviendront sur des sièges conçus par TNO Work and Employment, aux Pays-Bas. Il avait été demandé à TNO de donner des conseils quant au meilleur concept de sièges ergonomiques pour les nouveaux trains de banlieue M-7.

La société utilise des informations fondées sur des études de terrain menées à New York pour examiner la façon de s'asseoir de milliers de banlieusards. L'on se sert d'un ensemble unique de 2000 mesures pour définir exactement le mode d'utilisation des sièges. Parmi les facteurs examinés figurent la façon dont les abonnés rentrent et sortent des rangées de sièges, ce qu'ils font une fois assis, comment ils s'assoient et travaillent dans les trains de banlieue, les positions qu'ils adoptent, les mouvements qu'ils font et leur corpulence.

**Informations complémentaires :** TNO Work and Employment, tél.: + 31 23 554 94 94



## Recherches et priorités dans le domaine du milieu de travail en Finlande

Une étude récente coordonnée par le Ministère des affaires sociales et de la santé a recensé huit priorités pour la recherche en matière de milieu de travail en Finlande.

Il s'agit des huit priorités suivantes :

- la conception des produits, de la production et des organisations
- la gestion des risques dans les procédés de production
- le fonctionnement psychosocial des communautés de travail
- la promotion de la santé au niveau de la vie professionnelle
- la promotion de l'employabilité
- les risques sanitaires et les facteurs de stress
- la sécurité du travail et les soins de santé professionnels
- les conséquences économiques des conditions de travail

**Informations complémentaires :**  
Inspecteur en chef Hannu Ståhlhammar,  
tél.: + 358 9 160 7077, télécopieur : +358  
9 160 7084, courrier électronique :  
Hannu.Stalhammar@stm.vn.fi.

### Rapports et statistiques

## Les changements au niveau de l'organisation du travail portent leurs fruits

Deux sondages menés dans un hôpital psychiatrique flamand, avant et après des changements d'organisation, montrent que le fait de donner au personnel le sentiment d'appartenir à une équipe et de lui offrir une formation adaptée permet de réduire l'absentéisme, l'épuisement (burn-out), ainsi que les douleurs dorsales ou d'ordre psychosomatique.

Lorsque la première étude a été réalisée en 1992, cet hôpital affichait des résultats relativement médiocres par rapport à des institutions semblables, en ce qui concerne toute une série d'indicateurs de base. Le nombre moyen de jours de congé maladie était nettement supérieur, les douleurs dorsales (avec arrêt de travail) étaient plus fréquentes, l'opinion générale quant au milieu de travail était plus négative et l'on enregistrait davantage de plaintes liées à l'épuisement. À partir de ces résultats, l'organisation a subi des changements en profondeur. Des rénovations ont été effectuées, la direction a adopté un esprit davantage tourné vers l'équipe et un nouveau système a été élaboré et mis en œuvre pour s'assurer que les infirmières aient le sentiment d'appartenir à une équipe et non d'être simplement des "assistantes". Une formation spécifique a également vu le jour.

Ces évolutions ont considérablement amélioré les résultats et le moral du personnel. Bien que les chiffres de l'absentéisme n'aient pas enregistré de recul majeur, la durée des congés de maladie a

diminué, de même que la fréquence des douleurs dorsales. Les questions relatives au contenu des tâches et à l'organisation du travail ont, elles aussi, reçu des réponses plus positives. Par exemple, les personnes interrogées ont indiqué que le travail était plus intéressant et varié et qu'il était mieux organisé, moins gêné par des situations imprévues. En outre, elles ont fait état d'une meilleure concertation qu'auparavant. À cela venait s'ajouter le fait que l'épuisement physique et mental apparaissait de façon moins marquée que lors du sondage précédent.

**Informations complémentaires :** IDEWE,  
Interleuvenlaan 58, 3001 Heverlee, tél.:  
+ 32 16 33 2492

## Les entreprises ne se préoccupent guère des RSI

Les entreprises n'accordent pas suffisamment d'attention aux problèmes qui peuvent découler des lésions dues à des efforts répétés (RSI), ou "bras de la souris" comme on les appelle quelquefois. Selon une étude de TNO présentée lors d'une réunion à Amsterdam, un tiers de tous les travailleurs utilisant un ordinateur est exposé aux RSI, mais près de la moitié des entreprises ne prennent aucune mesure de prévention, notamment en adaptant le mobilier ou en encourageant le personnel à prendre des pauses supplémentaires.

Des recherches menées par TNO et un cabinet américain d'experts-conseils à propos des centres d'appel montrent que les travailleurs doivent prendre une pause de cinq minutes toutes les heures de travail, afin de quitter leur bureau et d'adopter une posture et une position différentes. L'étude révèle également un gain de productivité si cette mesure est respectée.

Quelque 40 % des plus de 2,5 millions de personnes qui travaillent sur ordinateur souffrent de douleurs au cou, de rigidité au niveau des bras ou des épaules, ou de picotements aux mains ou dans les doigts.

**Informations complémentaires :** TNO  
Work and Employment, tél.: +31 23 554  
94 94

## Diminution des vibrations grâce à la mesure automatisée des vibrations émises par les machines portatives

Un système vient d'être construit pour simuler avec précision les vibrations subies au niveau du bras et de la main par les personnes qui utilisent des outils tels que des foreuses électriques à percussion.

**Informations complémentaires :** Dipl.-  
Ing. Jens Kinne, Institut fédéral d'hygiène  
et de sécurité du travail, Section de  
Dresde, tél.: + 49 351 80 62 421

## De nouvelles statistiques en matière d'accidents du travail entraînent une diminution des primes d'assurance

Le recul marqué du nombre d'accidents en Allemagne constaté par les BG pour le secteur industriel a entraîné une nouvelle réduction de la prime d'assurance obligatoire que les entreprises doivent verser ; ce qui confirme que la sécurité est "payante". En moyenne, les entreprises payaient 1,36 DEM par tranche de 100 DEM de salaire ou de traitement pour ce type d'assurance en 1998, contre 1,40 DEM en 1997 et 1,42 DEM l'année précédente.



En 1998, le nombre d'accidents est passé à 39,4 par 1000 salariés à temps plein, contre 39,6 l'année précédente. Il y a dix ans, l'on en était à 52 pour 1000, et ce chiffre était plus de trois fois plus élevé en 1960.

Les chiffres absolus sont également à la baisse dans la plupart des catégories. Par exemple, les accidents devant être obligatoirement déclarés (ceux qui entraînent une incapacité de travail de plus de trois jours) ont diminué de 1,9 pour cent pour se stabiliser aux alentours de 1,2 million de cas. La baisse la plus importante s'observe au niveau des accidents graves qui entraînent l'octroi de nouvelles pensions. Ils ont enregistré un recul de près de neuf pour cent, pour atteindre 32.200 cas. Toutefois, avec 184.000 cas, le nombre d'accidents survenus entre le domicile et le lieu de travail augmente de 2,6 pour cent.

La tendance positive des années précédentes au niveau des accidents mortels s'est également maintenue. Pour la première fois, moins de 1.000 accidents du travail mortels ont été recensés. Il y en a eu exactement 948, soit 56 de moins qu'en 1997. Le nombre d'accidents mortels survenus entre le domicile et le lieu de travail a chuté de 39 unités, avec 696 cas.

**Informations complémentaires :** HVBG –  
Pressereferat, Manfred Gillo, Andreas  
Baader, Alte Heerstraße 111, 53754  
Sankt Augustin, tél.: + 49 2241 231 2222,  
télécopieur : + 49 2241 231 1391, cour-  
rier électronique : presse@hvbg.de,  
[http://www.hvbg.de/e/pages/news/press-  
rellowacc.htm](http://www.hvbg.de/e/pages/news/press-<br/>rellowacc.htm)

## Détermination des marqueurs biologiques chez les soudeurs

La fréquence des dommages subis par l'ADN (élu-  
tion du filtre alcalin) et des échanges de chroma-

tides-sœurs (SCE) a été mesurée sur 39 soudeurs et 39 personnes de contrôle. Les soudeurs présentaient un taux sensiblement plus élevé de ruptures d'un seul brin d'ADN, allant de pair avec une réticulation des protéines d'ADN et une proportion relativement élevée de SCE. Ces résultats viennent contredire ceux d'une étude précédente (POPP et al., 1991), où seules avaient été mesurées les réticulations des protéines d'ADN. L'écart entre ces résultats peut s'expliquer à partir des différents niveaux d'exposition au chrome(VI) et au nickel. Les deux méthodes semblent suffisamment sensibles pour mesurer les dommages génotoxiques après exposition au chrome(VI) et au nickel, du moins si les niveaux d'exposition ne sont pas trop faibles. Du reste, les résultats montrent que les ruptures d'un seul brin d'ADN et les réticulations des protéines d'ADN affichent des taux différents en fonction des niveaux d'exposition au chrome et au nickel.

Source : Werfel H., Eickhoff I., Langen V., Schoonbrood J., Brauksiepe A., Vahrenholz C., Popp W., Norpoth K. "Determination of biomarkers in welders exposed to chromium and nickel". Publication de l'Institut fédéral d'hygiène et de sécurité du travail – Série Recherches – Fb 782 (Rapport définitif, en allemand). Bremerhaven: Wirtschaftsverlag NW, ISBN 3-89701-067-4, 1997.

**Informations complémentaires : PD Dr W. Popp, Institut für Hygiene und Arbeitsmedizin, Universitätsklinik Essen, Hufelandstr. 55, D-45134 Essen, Allemagne**

## Faisons une pause

Une étude portant sur environ 3.500 travailleurs utilisant un clavier a révélé que près de 55 pour cent d'entre eux avaient présenté des symptômes de troubles des membres supérieurs (ULD), dont 49 pour cent au cours des trois mois précédents. Moins de 2% d'entre eux avaient consulté un professionnel de la santé, comme un médecin ou un kinésithérapeute.

Une étude de suivi a dévoilé diverses causes possibles pour expliquer les ULD :

- Le nombre d'heures passées chaque semaine à utiliser un clavier;
- Le temps passé sur un clavier sans interruption;
- L'obligation de taper à un rythme défini;
- Le stress lié au travail (par exemple, le fait de ne pas pouvoir choisir le moment où l'on arrête de travailler avec le clavier, les frustrations découlant de l'utilisation du logiciel, le fait d'être dérangé par des facteurs propres au bureau, tels qu'odeurs, courants d'air, etc.)
- L'absence ou l'insuffisance des possibilités de réglage des équipements.

**Informations complémentaires : Hanson, M.A., Donnnon, P.T., Graveling, R.A., Maclaren, W.M., Butler, D.F.O., Butler, M.P., Hurley, J.F., Kidd, M.W., Lancaster, R.J., Prescott, G., Soutar, C.A., Symes, A.M., et Tesh, K.M. (1999)**

**"Epidemiological and ergonomic study of occupational factors associated with symptoms of upper-limb disorders in keyboard operators". Rapport de recherche de l'IOM TMI/99/04, disponible auprès de l'Institut de médecine du travail (IOM), 8 Roxborough Place, Edinburgh EH8 9SU, tél. : 0131 667 5131, prix 30 GBP.**

## Les dernières nouvelles en matière de latex

Pour réduire les risques d'allergie liée au latex, il est aussi important d'éduquer les travailleurs des services de soins à signaler les symptômes liés au port de gants en latex que de procéder à une surveillance sanitaire classique. C'est ce qu'affirment des chercheurs de Southampton, Smedley et confrères, qui ont étudié la fréquence et les facteurs de risque des allergies au latex dans les hôpitaux universitaires du NHS Trust de leur ville. Ils se sont appuyés sur un questionnaire remis aux personnes interrogées, sur des tests cutanés et sur des mesures chez les scientifiques des IgE spécifiques au latex (RAST).

Les auteurs en concluent que cette étude ne justifie ni l'exclusion sélective de salariés potentiels au travers d'exams d'embauche aux motifs qu'ils risquent une allergie au latex, ni une surveillance sanitaire intensive du personnel qui utilise des gants en latex. En revanche, ils proposent une approche plus ciblée et plus éducative. "L'objectif serait de détecter rapidement les travailleurs présentant les symptômes les plus graves ou en train de se dégrader, de manière à pouvoir effectuer des recherches plus approfondies. Dès lors, il est aussi important d'éduquer les travailleurs des services de soins à signaler les symptômes liés au port de gants que de procéder à une surveillance sanitaire classique."

L'Infection Control Nurses' Association (ICNA) a édité de nouvelles recommandations relatives à l'allergie au latex.

**Informations complémentaires : Smedley, J., Jury, A., Bendall, H., Frew, A. et Coggon, D. (1999). "Prevalence and risk factors for latex allergy: a cross sectional study in a United Kingdom hospital". Occupational and Environmental Medicine, 56, 833-836.**

**Il est possible de se procurer la brochure "Glove usage guidelines" auprès de l'ICNA, c/o Fitwise, Drumcross Hall, Bathgate, West Lothian EH48 4JT, tél. : 01506 811077.**

## Risques accrus liés aux vibrations locales

Selon une vaste étude publiée en novembre, plus d'un million de travailleurs en Grande-Bretagne pourraient être exposés à des niveaux nocifs de vibrations liées à l'utilisation d'outils à main au travail. Cela peut conduire à des situations invalidantes, comme les syndromes du doigt mort (VWF – vibration white finger) et de Raynaud.

Cette étude - la plus vaste réalisée en Grande-Bretagne à propos de l'exposition professionnelle aux vibrations - a révélé que 1,2 million d'hommes et 44.000 femmes pourraient être exposés à des niveaux nocifs de vibrations liées à l'utilisation d'outils à main. C'est dans l'industrie de la construction que l'on rencontre le plus grand nombre de travailleurs (environ 460.000) qui sont exposés à des niveaux potentiellement dangereux de vibrations locales (HAV – hand arm vibrations). Les femmes les plus exposées sont les nettoyeuses et les travailleuses domestiques.

Cette étude a non seulement mis en évidence que l'exposition aux vibrations au travail est plus répandue qu'on ne le pensait, mais elle a aussi révélé une fréquence du VWF plus élevée que dans les estimations précédentes. Elle a en outre recensé bon nombre de sources de vibrations courantes qui avaient été ignorées dans le passé. Ces résultats tombent à point nommé, si l'on tient compte du contentieux hautement médiatisé qui concerne des victimes du VWF et les discussions en cours au niveau de l'Union européenne autour de la directive sur les agents physiques.

Cette étude – réalisée par le service d'épidémiologie du Conseil pour la recherche médicale à Southampton et par l'Institut de recherches sonores et vibratoires de l'Université de Southampton – s'est penchée à la fois sur les HAV et sur les vibrations globales du corps (WBV – whole-body vibration). Il est intéressant de constater que ses résultats remettent en cause l'idée selon laquelle les WBV seraient l'une des principales causes des douleurs dorsales.

Les auteurs ont également remarqué que très peu d'entreprises disposent de système de contrôle sanitaire pour les lésions provoquées par des vibrations.

Outre ses conséquences au niveau de la fixation de normes, l'étude pose également des questions à propos de la meilleure manière de réduire ces risques. Les chercheurs soulignent la nécessité de réduire l'exposition à la source. Selon eux : "Dans certains cas, il existe des solutions techniques qui permettent de réduire considérablement le niveau de vibration à la source, mais dans d'autres cas, la seule solution existante consiste à limiter la durée de l'exposition, peut-être jusqu'à des niveaux qui peuvent sembler irréalistes".





**Informations complémentaires :** "Hand-transmitted vibration: occupational exposures and their health effects in Great Britain" (rapport de recherche contractuelle du HSE CRR 232/1999), ISBN 0717624765, prix 37,50 GBP.  
 "Whole-body vibration: occupational exposures and their health in Great Britain" (CRR 233/1999), ISBN 0717624773, prix 37,50 GBP.  
 "Hand-transmitted vibration: evaluation of some common resources of exposure in Great Britain" (CRR 234/1999), ISBN 0717624803, prix 25,00 GBP.  
 "Whole-body vibration: evaluation of some common sources of exposure in Great Britain" (CRR 235/1999, ISBN 0717624811, prix 25,00 GBP. Disponibles auprès de HSE Books, PO Box 1999, Sudbury, Suffolk CO10 2WA, tél. : 01787 881165, télécopieur : 01787 313995.  
 Hand-arm vibration syndrome: fiches signalétiques, ISBN 0717624544, prix 5 GBP par paquet de 25 fiches, disponible auprès de HSE Books, à l'adresse susmentionnée.  
 (<http://www.hsebooks.co.uk/index2.html>)

## Nouvelles statistiques d'accidents du travail en Suède – un nombre sans cesse croissant de déclarations d'accidents

Le nombre d'accidents du travail déclarés entraînant une incapacité de travail est de nouveau en hausse en Suède, après un recul de plusieurs années. Les premiers chiffres font état de 33.400 accidents du travail signalés en 1998, 12 pour cent de plus qu'en 1997. La plupart des accidents surviennent dans les secteurs de la transformation et de l'extraction, dans les services de soins, le commerce et les communications. Néanmoins, avec 66 cas, le nombre d'accidents mortels a chuté d'environ 25 pour cent.

Par ailleurs, l'on a dénombré 16.300 maladies liées au travail, une augmentation de près de 30 pour cent par rapport à l'année précédente. Ce sont les maladies dues à des facteurs organisationnels et sociaux qui affichent l'augmentation la plus importante. En effet, elles sont en hausse de plus de 50 pour cent pour les hommes et de plus de 40 pour cent pour les femmes. La moitié des cas déclarés étaient liés au stress. Ces résultats ont été publiés dans le rapport *Arbetsuskador 1998*, rédigé par le Conseil national de sécurité et d'hygiène du travail, en collaboration avec le bureau suédois de statistiques (SCB).

**Informations complémentaires :** Kenth Petterson, tél. : + 46 8 730 9159, Henrik Nordin, Service statistiques, tél. : +46 8 730 95 73

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
incapacité de travail temporaire	157,329	150,509	148,018	136,156	139,947	142,947
incapacité de travail permanente	13,910	14,529	15,330	14,639	15,532	16,522
total*	230,925	223,685	222,927	210,577	210,55	218,916

\*y compris les accidents "sans conséquences"

Source : Ministère des Affaires sociales – Inspection des assurances.

## Augmentation des accidents du travail en Belgique

Les accidents du travail avaient enregistré un certain recul en Belgique ces dernières années. Cependant, les statistiques les plus récentes laissent apparaître une nouvelle hausse.

En Belgique, les données relatives aux accidents du travail sont collectées de façon séparée. Pour que le salarié bénéficie d'une prestation en cas d'accident du travail, son employeur doit introduire une demande d'indemnisation auprès de l'assurance contre les accidents, qu'il est tenu de souscrire. Chaque accident du travail entraînant une incapacité de travail d'un jour au minimum après la date de l'accident est repris dans les statistiques. Les accidents "sans conséquences" figurent également dans certaines statistiques ; il s'agit d'accidents qui entraînent une incapacité de travail de moins d'un jour.

Or, les chiffres les plus récents en matière d'accidents du travail sont à la hausse. En 1998, il y a eu 218.916 accidents en Belgique. Cela fait environ 8.000 cas de plus qu'en 1997, soit 4 %. Ces nouvelles données mettent un terme à la tendance à la baisse qui prévalait depuis quelques années. Les coûts des accidents du travail sont, eux aussi, en augmentation. En moyenne, les assureurs payent 174.260 BEF (4.319,79 euros) par accident du travail.

Les secteurs traditionnellement les plus touchés par les accidents restent l'industrie de la construction, le traitement et la collecte des déchets, ainsi que la métallurgie.

Les données relatives portant sur les accidents du travail, appelées données de fréquence, ne semblent pas prêtes à confirmer cette tendance. Ces données sont calculées en fonction du nombre d'heures d'exposition au risque. Les premiers chiffres disponibles à ce sujet font apparaître une stagnation. Cela pourrait vouloir dire que l'augmentation du nombre d'accidents du travail n'est pas due à un relâchement des normes de sécurité, mais plutôt à une reprise de l'activité économique.

**Informations complémentaires :** PRE-VENT, Institut pour la Prévention, la Protection et le Bien-être au Travail, rue Gachard 88, 1050 Bruxelles, +32 2 643 44 44

## Système de cellules témoins pour l'évaluation des risques des aérosols biologiques

Les aérosols biologiques se composent de particules d'origine biologique et peuvent se présenter sous une forme complexe. En Allemagne, quelque 12 millions de salariés sont régulièrement exposés aux aérosols biologiques. Certains de leurs composants peuvent provoquer des irritations et des maladies pulmonaires liées au travail. Dans certains cas, ils peuvent entraîner des infections, le plus souvent avec des effets toxiques ou allergiques, qui sont très répandues dans certaines professions, comme l'agriculture, les soins de santé, le traitement et le recyclage des déchets. Le début de l'inflammation semble être commun aux symptômes et aux maladies liés à une exposition aux aérosols biologiques. Jusqu'à présent, l'on ne connaît toujours pas les effets des aérosols biologiques complexes et de certains de leurs composants. Néanmoins, il convient de procéder à une évaluation des risques des milieux de travail infectés, conformément à la directive européenne 90/679 CEE.

À côté des études épidémiologiques, des tests à court terme ont été élaborés et mis en œuvre afin d'identifier l'extrémité de cytotoxicité liée aux cellules cibles potentielles dans les voies aériennes et à l'effet supposé sur la santé. La toxicologie in vitro, en guise de complément ou de substitut aux tests sur les animaux, s'est généralisée et est de mieux en mieux acceptée. Le projet visait à mettre au point un test in vitro avec des cellules épithéliales primaires des bronches humaines, test qui réagirait en fonction du potentiel inflammatoire des aérosols biologiques. Nos cellules peuvent servir de système de cellules témoins pour mesurer la cytotoxicité et la libération de cytokines pré-inflammatoires IL-6 et IL-8 lorsque les cellules sont exposées à des aérosols ou à des extraits de filtres prélevés sur les lieux de travail.

**Informations complémentaires :** Institut fédéral d'hygiène et de sécurité professionnelle, Service AM 3.1 "Médecine du travail des agents biologiques", Postfach 5, D-10266 Berlin, Allemagne; Dr Linsel, courrier électronique : [linse1@bua.de](mailto:linse1@bua.de)



Événements à signaler

Événements européens

**EXPO 2000**

Hanovre, Allemagne, du 1<sup>er</sup> juin au 31 octobre 2000.

L'EXPO 2000 de Hanovre est placée sous le thème "Homme, nature, technologie – un monde se fait jour". Cette exposition s'appuie sur l'AGENDA 21, le programme d'action en matière de politique environnementale pour le 21<sup>ème</sup> siècle qui a été signé par 179 pays lors de la conférence des Nations Unies à Rio de Janeiro, en 1992. Parmi les sujets abordés par l'EXPO 2000 figure "l'Avenir du travail".

*Informations complémentaires : Société pour l'organisation et la réalisation de l'exposition mondiale, Expo 2000 Hannover GmbH, 30510, Hanovre, Allemagne. Téléphone : +49 (0)511 84 04-0. Télécopieur : +49 (0)511 84 04-100. Internet : <http://www.expo2000.de/>.*

**Indicateurs pour le contrôle et la surveillance des conditions de santé, de sécurité et de travail**

Göteborg, Suède, du 11 au 14 septembre 2000

*Informations complémentaires : NIVA, <http://www.niva.org/courses/courses2000.html>, télécopieur : 358 9 4747 497*

**Travail sans limites ? Réorganisation du travail et reconsidération de la santé des travailleurs**

Bruxelles, du 25 au 27 septembre 2000

Organisée par le Bureau technique syndical et SALTSA, un programme de recherche européen sur les environnements de travail coordonné par l'Institut suédois pour la vie active et trois organisations syndicales suédoises : LO (Confédération générale du travail de Suède), TCO (Confédération des employés et cadres) et SACO (Confédération générale des travailleurs intellectuels de Suède).

*Informations complémentaires : Dominique Schwan, BTS, B-1210 Bruxelles, Bd Roi Albert II 5 (Bte 5), B1210 Bruxelles, tél. : +32 2 224 05 60, télécopieur : +32 2 224 05 61. Voir également : <http://www.etuc.org/tutbl>*

**Sécurité dans les services sanitaires (technologie médicale, radiations, électricité)**

Dortmund, Allemagne, les 4 et 5 octobre 2000

Ce colloque se concentrera sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs des services sanitaires. Il s'adressera aux exploitants et aux utilisateurs d'équipements et d'installations médicales techniques, de même qu'aux experts scientifiques, aux personnes responsables de la sécurité et de la santé dans les infrastructures médicales, aux experts-conseils, au personnel

administratif des hôpitaux, aux représentants des institutions d'état, aux instances chargées d'élaborer la réglementation et à ceux qui assurent des formations dans les professions concernées.

*Informations complémentaires : IVSS-Kolloquium, Gustav-Heinemann-Ufer 130, D-50968 Cologne, tél.: +49 221 3778 225, télécopieur : +49 221 3778 457, courrier électronique : [colloquium@bgfue.de](mailto:colloquium@bgfue.de)*

**Violence sur les lieux de travail en Europe**

Paris, les 2 et 3 novembre 2000

Eurogip organise une conférence européenne consacrée à la violence physique, verbale et psychologique exercée contre les travailleurs par des personnes étrangères à l'entreprise. Cette conférence est destinée à toute personne concernée par ce problème.

*Informations complémentaires : Isabelle Leleu, EUROGIP, télécopieur : + 33 1 40 56 36 66, <http://www.eurogip.fr>*

**Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail 2000 – Événement de clôture et remise des prix pour les bonnes pratiques**

Bilbao, Espagne, le 27 novembre 2000

Organisée par l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail et la présidence française de l'Union européenne. Se reporter à l'article principal de la première page de cette édition de la lettre d'information.

*Informations complémentaires : <http://osha.eu.int/ew2000/>, [information@osha.eu.int](mailto:information@osha.eu.int)*

**Vie au travail 2000**

Suède, du 22 au 25 janvier 2001

Conférence organisée par l'Institut national suédois pour la vie active, l'Office national suédois de la santé et de la sécurité au travail et le Conseil commun de la sécurité de l'industrie. Les thèmes de cette conférence, soutenue par le gouvernement suédois pendant la présidence de l'Union européenne, sont le marché du travail, l'organisation et l'environnement de travail.

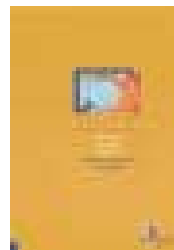
*Informations complémentaires : <http://www.niwl.se/lwl2000/>*

**Publications de l'Agence européenne**

Toutes les publications de l'Agence européenne mentionnées dans le présent document sont disponibles sur la page d'accueil de l'Agence à l'adresse suivante :

**Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle**

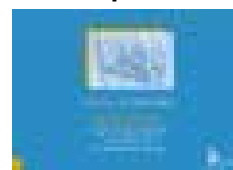
Ce rapport (voir Nouvelles de l'Agence) a été réalisé à la demande de l'Agence européenne et a été préparé par le professeur Peter Buckle et le Dr Jason Devereux du Robens Centre for Health Ergonomics, Université de Surrey, Royaume-Uni. Il



comprend un relevé des sources scientifiques et les opinions d'un panel scientifique international d'experts, de représentants des employeurs et des travailleurs et d'un certain nombre d'autorités officielles des États membres.

*Informations complémentaires : Le texte anglais intégral est disponible gratuitement sur le site Web de l'Agence à l'adresse suivante <http://agency.osha.eu.int/reports/>. Une version des feuilles d'information (Factsheets) est disponible dans les 11 langues sur le site web de l'agence, à l'adresse : <http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/>. Le rapport imprimé "Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle", 114 pages, Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail, 1999, ISBN 92-828-8174-1, peut être commandé auprès de l'Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int/>), ou de ses agents de vente (<http://eur-op.eu.int/generallen/s-ad.htm>), au prix de 7 euros (hors TVA).*

**Enquête sur les lésions dues à des efforts répétés**



Il s'agit d'un rapport sur les "Lésions dues à des efforts répétés" dans les États membres de l'UE, fondé sur les résultats

d'un questionnaire (voir Nouvelles de l'Agence). Ce rapport présente un aperçu de la façon dont les différents pays européens définissent et mesurent le problème des lésions dues à des efforts répétés, ainsi que les types de politiques qu'ils ont mises en place pour y faire face.

*Informations complémentaires : Le texte anglais intégral est disponible gratuitement sur le site web de l'Agence à l'adresse suivante <http://agency.osha.eu.int/reports/>. Une version des fiches d'informations (Factsheets) est disponible dans les 11 langues sur le site web de l'agence, à l'adresse : <http://agency.osha.eu.int/publications/factsheets/>. Le rapport imprimé "Lésions dues à des efforts répétés dans les États membres de l'Union européenne", 32 pages, Agence européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail, 2000, ISBN 92-828-8804-5, peut être commandé auprès de l'Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int/>), ou de ses agents de vente (<http://eur-op.eu.int/generallen/s-ad.htm>).*

**Matériel promotionnel pour la semaine européenne 2000**

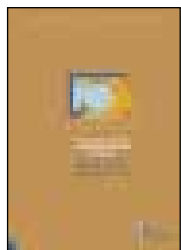
En vue de la Semaine européenne 2000 (voir première page), l'Agence européenne a réalisé dans les 11 langues de l'UE le matériel d'infor-



mation suivant : affiches (2 formats : A2 et A3), cartes postales, brochures, 3 fiches d'informations – FACTS 3 sur "Les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle en Europe", FACTS 4 intitulée "Prévenir les troubles musculo-squelettiques d'origine professionnelle" et FACTS 5 sur les "Troubles musculo-squelettiques du cou et des membres supérieurs d'origine professionnelle – Résumé du rapport de l'Agence".

**Informations complémentaires :** <http://osha.eu.int/ew2000/>. Pour obtenir des exemplaires imprimés du matériel susmentionné, veuillez vous adresser au contact national pour la Semaine européenne (dont la liste figure dans l'article principal de cette lettre d'information). Les organisations déployant des activités à l'échelon européen et international sont invitées à prendre contact avec l'Agence européenne à l'adresse [ew2000@osha.eu.int](mailto:ew2000@osha.eu.int).

### Besoins et priorités futurs dans les États membres de l'Union européenne en matière de recherche en santé et sécurité du travail



L'Agence a publié ce rapport (voir Nouvelles de l'Agence) qui présente un aperçu des besoins et des priorités futurs dans les États membres de l'Union européenne en matière de recherche en santé et sécurité du travail.

**Informations complémentaires :** Le texte anglais intégral est disponible gratuitement sur le site web de l'Agence européenne à l'adresse suivante <http://agency.osha.eu.int/reports/>.



### Santé et sécurité au travail : une question de coûts et bénéfices?

Premier numéro du magazine de l'Agence européenne (voir nouvelles de l'Agence).

**Informations complémentaires :** Ce magazine est disponible sur le site web de l'Agence à l'adresse <http://agency.osha.eu.int/publications/magazine/>, ou sur copie papier auprès l'Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int>), ou de ses agents de vente (<http://eur-op.eu.int/generallen/ad.htm>).



### Magazine de l'Agence sur le monde changeant du travail

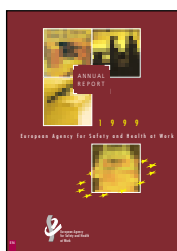
Deuxième numéro du magazine de l'Agence européenne (voir nouvelles de l'Agence).

**Informations complémentaires :** Ce magazine est disponible sur le site web de l'Agence à l'adresse <http://agency.osha.eu.int/publications/magazine/>, ou sur copie papier auprès l'Office des publications officielles des Communautés européennes à Luxembourg (<http://eur-op.eu.int>), ou de ses agents de vente (<http://eur-op.eu.int/generallen/ad.htm>).

### Santé et Sécurité au travail et Employabilité – Actes de la conférence

"Santé et sécurité au travail et employabilité. Actes de la troisième conférence européenne de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, organisée à Bilbao, du 27 au 29 septembre 1999". Principales présentations des trois sessions sur "L'exclusion du marché du travail en raison de mauvaises conditions de santé et de sécurité et ses effets sur l'employabilité de la main-d'œuvre européenne", "Maintien et augmentation de l'employabilité par la prévention" et "Amélioration de l'employabilité par la réintégration et la conception des lieux de travail", 100 pages.

**Informations complémentaires :** Le texte intégral, en anglais uniquement, est disponible sur le site web de l'Agence européenne à l'adresse suivante <http://agency.osha.eu.int/publications/conference/conference99/>.



### Rapport annuel de l'Agence européenne 1999

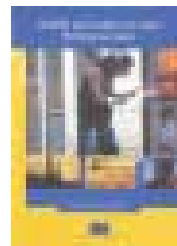
Un résumé des activités de l'Agence européenne en 1999 (anglais, les autres langues officielles de l'Union suivront).

**Informations complémentaires :** [http://agency.osha.eu.int/publications/annual\\_reports/](http://agency.osha.eu.int/publications/annual_reports/)

## Événements à signaler – Autres publications

### Santé et sécurité au travail – textes de référence

Ce guide succinct de la législation adoptée au niveau des Communautés européennes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail s'adresse aux institutions, aux représentants des États membres, aux organisations de travailleurs et d'employeurs, aux universités, etc. Il fournit



une référence de base en matière de droit communautaire, dans le but d'en améliorer l'application et l'utilisation. Les références aident l'utilisateur à trouver rapidement et facilement les textes législatifs, les recommandations, les communications, les décisions, etc. grâce au répertoire EUR-Lex relatif au droit de l'Union européenne.

**Informations complémentaires :** 1999, 22 pages, n° de cat. CE-10-97-170-EN-C, ISBN 92-828-7507-5, Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg, [info.info@opoce.cec.be](mailto:info.info@opoce.cec.be), <http://eur-op.eu.int/generallen/index.htm> ou Direction générale Emploi et Affaires sociales, Commission européenne, <http://acm.keme.net/dg-vlindex.cfm>

### Santé et sécurité au travail en Europe – Quel avenir ?

Cette publication regroupe deux éléments principaux. Le premier est un rapport sur les réalisations des deux premières années et demie du programme communautaire relatif à la sécurité, l'hygiène et la santé au travail 1996-2000 et sur les objectifs pour l'avenir. La deuxième partie reprend les conclusions du séminaire de la Commission européenne sur la santé et la sécurité en Europe, qui a eu lieu à Luxembourg, en juin 1998. Les principaux thèmes abordés sont : rendre la législation européenne plus efficace; préparer l'élargissement; consolider le lien avec l'employabilité; conditions de travail dans un monde du travail en profonde mutation: se concentrer sur les nouveaux risques.

**Informations complémentaires :** 1999, 38 pages, n° de cat. CE-18-98-025-EN-C, ISBN 92-828-7377-3, Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg, [info.info@opoce.cec.be](mailto:info.info@opoce.cec.be), <http://eur-op.eu.int/generallen/index.htm> ou Direction générale Emploi et Affaires sociales, Commission européenne, <http://acm.keme.net/dg-vlindex.cfm>

### L'environnement de travail dans l'industrie européenne du textile

Groupe des Hauts responsables de l'inspection du travail, recommandations de la quatrième session européenne dans l'industrie du textile réalisées par les délégations du Danemark, de Finlande, de Pologne et du Portugal. Mai 1999.

*Informations complémentaires :*  
 Direction générale Emploi et Affaires  
 sociales, Commission européenne,  
[http://europa.eu.int/comm/dg05/h&s/com  
 mitt/inspect3.htm](http://europa.eu.int/comm/dg05/h&s/com<br/>
    mitt/inspect3.htm).

**Santé et sécurité au travail : facteurs humains influençant la fiabilité et leur rôle dans la prévention des risques**

Rapport de l'Organe permanent pour la sécurité et l'hygiène dans les mines de houille et les autres industries extractives, Comité sur les facteurs humains. Ce document d'information examine l'influence des facteurs humains dans le contexte de l'analyse et de la prévention des risques, et présente des propositions pratiques pour améliorer la sécurité et la santé au travail.

*Informations complémentaires :* n° de cat. CE-V/3-99-099-EN-C, 1999, 33 pages, A4 (anglais uniquement), Office des publications officielles des Communautés européennes, L-2985 Luxembourg, [info.info@opoce.cec.be](mailto:info.info@opoce.cec.be), <http://eur-op.eu.int/generallen/index.htm> ou Direction générale Emploi, relations de travail et affaires sociales, Commission européenne, <http://acm.keme.net/dg-v/index.cfm>

**Conditions de travail, les défis politiques les plus récents en matière de santé sur les lieux de travail (publication électronique)**

*Informations complémentaires :*  
 Dimitrios Politis, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, courrier électronique : [dimitrios.politis@eurofound.ie](mailto:dimitrios.politis@eurofound.ie)

**Santé et bien-être au travail 1997-2000 : évaluation des quatre dernières années de travail de la Fondation européenne (publication électronique)**

*Informations complémentaires :*  
 Dimitrios Politis, Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, courrier électronique : [dimitrios.politis@eurofound.ie](mailto:dimitrios.politis@eurofound.ie)

**Publication du BTS sur le contrôle du marché des équipements de protection individuelle en France - aspects juridiques et pratiques**

Ce rapport se concentre sur le rôle de la surveillance publique sur le marché français des équipements de protection personnelle (EPI) par rapport à la directive européenne, et compare le



système français à celui des autres pays de l'UE. Ce rapport étudie l'application des directives européennes, le système général de surveillance et examine des aspects tels que le rôle des corps d'inspections, les sanctions, etc.

*Informations complémentaires :* Auteur - Ian Fraser, ISBN: 2-930003-36-7, 136 pages, 15 X 24 cm, 20 euros. Contact: Janine Delahaut, Bureau technique syndical pour l'hygiène et la sécurité, Bd du Roi Albert II, 5 bte 5, B-1210 Bruxelles, tél.: +32 2 224 0560, télécopieur : +32 2 224 0561, courrier électronique : [jdela-hau@etuc.org](mailto:jdela-hau@etuc.org), <http://www.etuc.org/tutb>

**Encyclopédie de l'OIT de la sécurité et de l'hygiène au travail, 4ème édition (imprimée et CD)**

Couverture exhaustive des domaines centraux et connexes englobant la santé et la sécurité au travail. Destinée tant aux spécialistes qu'aux néophytes, tels qu'avocats, médecins, infirmières, ingénieurs, spécialistes en hygiène industrielle, toxicologues, responsables des réglementations et autres professionnels de la sécurité. Index par sujet,

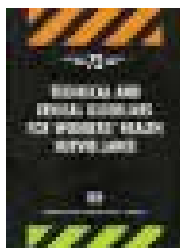


substance chimique et nom de famille de l'auteur. ISBN 92-2-109203-8, 495 USD; CD-ROM (utilisateur unique), 495 USD; ISBN 92-2-109818-4; COFFRET IMPRIME ET CD-ROM, 990 USD; ISBN 92-2-110403-6

*Informations complémentaires :* Bureau des publications, BIT, télécopieur : +41.22 . 799.6938, courrier électronique : [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org), <http://www.ilo.org/public/english/support/publ/textoh.htm#b74>

**Principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs (Série sécurité, hygiène et médecine du travail n°72 - Éditions du BIT)**

Cet ouvrage traite des aspects pratiques de l'organisation de la surveillance sanitaire des travailleurs, ainsi que de la collecte, du traitement et de la communication des données liées à la santé. Il fournit également des conseils quant à l'utilisation de ces données et aux responsabilités, aux droits et aux devoirs des différentes parties concernées. Disponible en anglais, en



espagnol, en français et en russe. 1999, 64 pages. ISBN 92-2-110828-7, 15 CHF; 7,95 USD, 5,95 GBP.

*Informations complémentaires :* Bureau des publications, BIT, télécopieur : +41.22 . 799.6938, courrier électronique : [pubvente@ilo.org](mailto:pubvente@ilo.org), <http://www.ilo.org/public/english/support/publ/textoh.htm#b74>

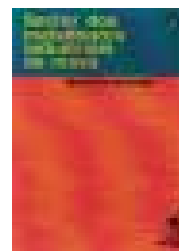
**Guide technique espagnol sur les lieux de travail (Lugares de trabajo)**

Réalisé par l'Institut national espagnol pour la sécurité et l'hygiène au travail, ce guide aide les responsables de la prévention à interpréter et à mettre en œuvre les réglementations en matière de services de prévention des risques professionnels, de même que la loi sur la prévention des risques professionnels. Ce livre reprend le texte intégral de l'Arrêté royal 486/1997.

*Informations complémentaires :* Point focal espagnol

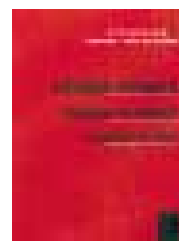
**Publications portugaises :**

**Manuel de prévention relatif au secteur des abattoirs industriels de bétail**



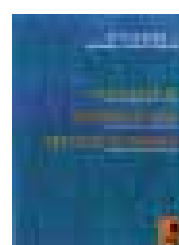
Cette étude décrit et analyse les différentes phases et les risques du processus d'abattage du bétail. Il reprend également un résumé des lois régissant ce secteur en matière de sécurité et d'hygiène.

**Réparation automobile : manutention des pneumatiques des véhicules lourds**



Évalue les principaux risques découlant de la manutention des pneumatiques des véhicules lourds et propose des mesures de prévention.

**Publication relative à la signalisation en matière de sécurité et de santé sur les lieux de travail**



La signalisation est un élément fondamental de la prévention des risques professionnels. L'employeur est tenu de mettre en place une signalisation de la sécurité au sein de l'usine en tant qu'élément essentiel pour la protection des travailleurs. L'efficacité de la signalisation de sécurité dépend également du bon emplacement, d'un nombre adapté et d'un bon entretien des dispositifs de sécurité.

*Informations complémentaires :* Point focal portugais





## L'objectif de l'Agence européenne est défini dans son règlement fondateur

En vue de promouvoir l'amélioration, notamment du milieu de travail, pour protéger la sécurité et la santé des travailleurs, tel que prévu par le traité et les programmes d'action successifs relatifs à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail, l'Agence a pour objectif de fournir aux instances communautaires, aux Etats membres et à tous ceux impliqués dans le domaine les informations techniques, scientifiques et économiques utiles dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail.

L'Agence est administrée par un directeur et dispose d'un Conseil d'administration constitué des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs issus des 15 Etats membres et de 3 représentants de la Commission européenne.

## Actualités de l'Agence européenne

N° 6  
ISSN 1029-7030

Actualités de l'Agence Européenne paraît jusqu'à quatre fois par an en anglais, en français, en espagnol et en allemand. Les articles peuvent être reproduits sans autre autorisation, à condition d'en citer la source. Cette édition est gratuite.

Directeur de publication: M. Hans-Horst Konkolewsky  
Redacteur en chef: M. Alun Jones

Imprimé sur du papier respectueux de l'environnement  
Langue originale: anglais

Les informations contenues dans cette publication de l'Agence Européenne sont fournies pour informer le public de la santé et de la sécurité au travail et ne prétendent pas être exhaustives. L'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail met ces informations à disposition sans aucune garantie. L'Agence n'endosse pas la responsabilité de la validité ou du caractère complet des données contenues dans sa "Lettre", ou des conséquences engendrées par l'utilisation de telles informations. L'Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail n'est passible d'aucun dommage ni plainte ou autre obligation dus à l'utilisation de ces données.

# Points focaux nationaux

## Alemagne

Bundesministerium für Arbeit und  
Sozialordnung  
Referat IIIb 2 - Arbeitsschutz  
Jägerstrasse 9  
10117 Berlin  
Tel: + 49 (30) 2014 1740  
Fax: + 49 (30) 2014 1727

## Autriche

Zentral-Arbeitsinspektorat  
Praterstraße 31  
1020 Wien  
Tel: + 43 (171) 100 2274  
Fax: + 43 (171) 100 2190

## Belgique

Ministère de l'Emploi et du Travail  
Rue Belliard 51  
B-1040 Bruxelles  
Tel: + 32 (2) 233 45 20  
Fax: + 32 (2) 233 42 31

## Danemark

Arbejdstilsynet  
Landskronagade 33  
DK-2100 Copenhagen Ø  
Tel: + 45 (39) 15 20 15  
Fax: + 45 (39) 18 20 62

## Espagne

Instituto Nacional de Seguridad  
e Higiene en el Trabajo  
C/ Torrelaguna 73  
E-28027  
Madrid  
Tel: + 34 (91) 403 70 00  
Fax: + 34 (91) 403 00 50

## Finlande

Ministry of Social Affairs and Health  
PO Box 536  
FIN-33101 Tampere  
Tel: + 358 (3) 260 84 79  
Fax: + 358 (3) 260 84 99

## France

Ministère de l'Emploi et de la  
Solidarité  
20, bis rue d'Estrées  
F-75700 Paris 07 SP  
Tél: + 33 (1) 44 38 2674  
Fax: + 33 (1) 44 38 2648

## Grèce

Ministry of Labour and Social Affairs  
Pireos 40  
GR 10182 Athens  
Tel: + 30 (1) 3214 147-092  
Fax: + 30 (1) 3214 147-092

## Irlande

Health and Safety Authority  
10 Hogan Place  
Dublin 2  
Tel: + 353 (1) 614 7000  
Fax: + 353 (1) 614 7022

## Italie

Istituto Superiore per la Prevenzione  
e la Sicurezza del Lavoro  
Via Alessandria 220 E  
I-00198 Roma  
Tel: + 39 (06) 44 250978  
Fax: + 39 (06) 44 250972

## Luxembourg

Inspection du Travail et des Mines  
Boîte Postal 27  
26, Rue Zithe  
L-2510  
Luxembourg  
Tél: + 352 47 861 50/54  
Fax: + 352 49 1447

## Pays-Bas

Ministry for Social Affairs and  
Employment  
Postbus 90801  
NL-2509 LV  
Den Haag  
Tel: + 31 (23) 554 95 70  
Fax: + 31 (23) 554 93 01

## Portugal

Instituto de Desenvolvimento e  
Inspeção das Condições de  
Trabalho  
Avenida da República  
No 84,5º Andar  
P-1600 - 205 Lisboa  
Tel: + 351 (21) 792 7063  
Fax: + 351 (21) 793 0515

## Royaume-Uni

HSE Information Centre  
Broad Lane  
Sheffield  
S3 7HQ  
Tel: + 44 (114) 289 2342  
Fax: + 44 (114) 289 2333

## Suède

Arbetsklyddsstyrelsen  
S-171 84 Solna  
Tel: + 46 (8) 730 91 62  
Fax: + 46 (8) 730 91 19